



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

28/02/2020

Numéros téléphoniques, Cafop
Le gouvernement apporte de grands changements



Le 6^e Conseil des ministres de 2020 a eu lieu hier, au Palais présidentiel, sous la présidence du Chef de l'État Alassane Ouattara.

Numéros téléphoniques, Cafop Le gouvernement apporte de grands changements

Plusieurs décisions et mesures individuelles ont été prises par le gouvernement, hier. Elles consolident les acquis ou accélèrent la marche de la nation.

Le traditionnel conseil des ministres aura été riche en résolutions, hier, montrant la volonté résolue du gouvernement d'aller plus loin et plus haut. La réunion ministérielle, la sixième du genre depuis le début de l'année, a eu lieu au Palais de la présidence et présidée, comme de coutume, par le Président de la République Alassane Ouattara. Plusieurs innovations ont été adoptées.

Notamment, la numérotation téléphonique. En vue d'éviter la perturbation des réseaux et pour sauvegarder l'économie nationale, il y aura un nouveau plan de numérotation de dix chiffres au lieu de huit. Ce nouveau maillage offrira théoriquement dix milliards de numéros. La date du basculement retenue est le 31 janvier 2021 à 00 heure au plus tôt ou le 21 février 2021 au plus tard. « Le plan des numéros actuel arrive bientôt à saturation », a expliqué le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré (dans son traditionnel point de presse).

Ainsi, le « rythme des consommations » provoque des besoins importants en numéros. Notamment, en matière de téléphonie mobile. Il y a du nouveau aussi dans les Cafop.

Désormais, ce sera deux années de formation théorique. Elle portera sur une dizaine de modules liés au référentiel de compétence du maître. L'aspirant aura une année de formation pratique dans les



Le 6^e Conseil des ministres de 2020 a eu lieu hier, au Palais présidentiel, sous la présidence du Chef de l'État Alassane Ouattara.

circonscriptions d'enseignement préscolaire et primaire. Le tout sera sanctionné par un test de titularisation au Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (Ceap). Cette réforme a été adoptée à la lumière de résultats jugés concluants à partir d'expériences réalisées dans 6 Cafop de 2017 à 2019. Elle vise à enrayer les dysfonctionnements liés à la gouvernance de ces centres et à renforcer

la formation professionnelle des maîtres.

Des dispositions pratiques sont également prises désormais pour mettre en œuvre le programme national d'éducation financière. C'est un projet élaboré avec l'ensemble des partenaires techniques et des appuis internationaux, dont la Banque africaine de développement (Bad) et l'Organisation internationale du travail (Oit). Ce programme

est « centré sur le renforcement des capacités des populations à faibles revenus », selon Sidi Touré. L'objectif est de les préparer à accéder aux services financiers et à les utiliser de manière judicieuse. Sont ciblés, les jeunes dont les moins de 18 ans, les étudiants, les aspirants en formation professionnelle, les jeunes en situation de vulnérabilité, les petites et moyennes entreprises, les

artisans, les commerçants et les retraités. Cela devrait leur éviter les aventures informelles sans lendemain ou qui se terminent par des surendettements.

Transparence oblige, le gouvernement a fait le point sur l'utilisation du budget de l'année écoulée. Un montant de 6304,4 milliards Fcfa a été exécuté au 31 décembre 2019. Ce qui représente un taux de réalisation de 96,8%. Les dépenses exécutées à fin décembre 2019 se chiffrent à 6286,5 Fcfa pour une prévision de 6410,7 milliards Fcfa. Ici, le taux d'exécution est de 98,1%.

« C'est un niveau relativement satisfaisant de mobilisation des ressources et une bonne maîtrise du niveau d'exécution des dépenses », en déduit le porte-parole du gouvernement. « Toutefois, le conseil a instruit le ministre chargé du Budget et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de poursuivre les efforts de recouvrement des ressources, d'amélioration de la capacité d'absorption des crédits d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement en 2020, afin de garantir l'atteinte des objectifs du Plan national de développement et du Programme social du gouverne-

ment », indique-t-il. En traquant de nouveaux sillons, le gouvernement n'oublie donc pas de regarder en arrière. Et il y a de quoi être satisfait. Le montant des marchés approuvés en 2019 s'élève à 1331,8 milliards Fcfa contre 1189,7 milliards en 2018. Soit une hausse de 11,9%. 5271 marchés ont été approuvés contre 4835 précédemment, donc une augmentation de 9%. Les marchés de gré à gré ont représenté 7,4% de ce montant, contre 10,2% en 2018. Bonne nouvelle surtout : la part des marchés attribués aux Pme est passée de 19,1% à 40,2% en 2019. Cette hausse de 21,1% consacre « la volonté du gouvernement d'améliorer l'accès des Pme aux marchés publics », assure le ministre Sidi Touré. Ce qui implique des procédures simplifiées et l'assouplissement des conditions de participation aux appels d'offres.

Le Conseil des ministres a marqué sa solidarité avec deux ministres endeuillés par la perte de leurs enfants en observant une minute de silence. Il s'agit des ministres Tchagba Laurent chargé de l'Hydraulique et de Esmel Essis en charge la Promotion de l'investissement privé.

BENOIT HILI



Le gouvernement a observé une minute de silence en solidarité avec deux ministres en deuil. (PHOTOS: PORO DAGNOGO)

Établissement et renouvellement des cartes d'identité

Le gouvernement sort la grosse artillerie

Ca ira vite pour l'établissement et le renouvellement de la carte nationale d'identité (Cni). Faisant le point sur le processus d'enrôlement étendu au grand public depuis le 17 février, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a assuré que l'opération va bientôt atteindre sa vitesse de croisière et qu'au bout de cinq mois, chaque Ivoirien aura son précieux document. Sidiki Diakité a échangé avec les journalistes lors du traditionnel point de presse qui sanctionne le conseil des ministres au Palais présidentiel.

De 302 actuellement, le nombre des kits d'enrôlement va passer à 646 dès demain 28 février. Le 15 mars, les kits activés et fonctionnels atteindront 1046. Avec ce dispositif, les 108 départements seront entièrement couverts, de même que les 33 régions et les 475 sous-préfectures fonctionnelles. Des kits seront même déployés dans les sous-préfectures créées, mais pas encore fonctionnelles. Ces valises permettront d'atteindre les 509 circonscriptions, sans oublier les 201 communes. A cette date du 15 mars, les capacités de traitement actuelles seront triplées. Un millier d'agents actuellement en formation seront déployés. Ce renfort en personnel permettra de mettre en circulation 1000 kits supplémentaires. Le nombre total des kits fixes passera donc à 2000.

Toujours à la mi-mars, 2000 kits mobiles s'ajouteront à l'armada de kits fixes. Cela portera à 4000 les unités d'enrôlement sur toute l'étendue du territoire. Ces kits nomades iront vers les pétitionnaires. Ils se déploieront dans les lieux de travail, les écoles, les universités, les marchés, les supermarchés, les villages, etc. L'opération ayant ainsi atteint sa vitesse de croisière, les kits fixes seront consacrés aux nouveaux requérants. Les valises mobiles, jugées plus rapides, se concentreront sur les renouvellements.

Le nombre de cartes nationales d'identité à renouveler est estimé à 6,5 millions. Les nouveaux demandeurs sont de 3,9 millions.

Dans trois mois, le gouvernement escompte enrôler les 6,5 millions de requérants. Et grâce à une capacité de production de 50.000 cartes par jour, cinq mois suffiront pour produire l'ensemble des cartes à renouveler et à établir (les 6,5 millions et les 3,9 millions).

« Notre objectif, c'est d'aller



Le gouvernement entend en cinq mois pouvoir renouveler les cartes nationales d'identité arrivées à échéance. (PHOTO.PORO DAGNOGO)

le plus proche possible des populations. Nous tenons à rassurer les populations. L'opération qui est engagée aujourd'hui, d'établissement des cartes nationales d'iden-

tité, n'est pas une opération limitée dans le temps. C'est une opération de longue durée, pour ne pas dire une opération permanente. Elle a commencé, elle ne s'arrêtera plus. Des kits vont être suffisamment déployés. La capacité de traitement de ce qui existe actuellement va être également améliorée pour permettre d'enrôler tous les Ivoiriens qui souhaitent se faire établir une carte nationale d'identité », assure Sidiki Diakité.

C'est un principe de précaution qui avait amené le gouvernement à mettre la pédale douce au début de l'opération. Le temps pour les techniciens de l'Office national de l'état civil et de l'identification de Côte d'Ivoire (Oneci) de s'assurer que toutes les précautions électroniques sont prises pour suffisamment protéger les données personnelles des requérants. Car le matériel utilisé est de haute technologie mais sensible. Rappelons que 302 kits actifs sont actuellement déployés.

Ce qui couvre déjà les 108 départements et les dix communes d'Abidjan. Et à ce jour, les kits d'enrôlement varient entre 2 et 91. Ce qui donne

une moyenne de 9 kits environ par centre d'enrôlement. Il ressort des opérations que les kits parviennent à prendre en moyenne 20 personnes par jour, soit une vitesse d'exécution de 20 minutes par personne.

Les résultats sont timides. Ils donnent 20.501 personnes enrôlées dont 19.270 cas de renouvellement (94%) et seulement 1.231 nouvelles demandes (6%).

« Ce temps d'enrôlement de 20 minutes par personne qui donne environs 20 personnes par jour va être sensiblement amélioré les jours à venir parce que des mises au point sont en train d'être faites », promet le ministre.

Des guichets spéciaux seront ouverts pour traiter les anciennes demandes déjà faites avant le 17 février, date du lancement de l'opération d'établissement des cartes d'identité nouvelles formulées. A ces personnes, il sera établi également de nouvelles cartes. Et cela se fera sans paiement de timbre supplémentaire.

Sur la question, le gouvernement donne-là une réponse proportionnée.

BENOIT HILI



Établies en 2009, les Cni sont arrivées à échéance et devront être remplacées par de nouveaux documents. (PHOTO D'ARCHIVES)

Insertion professionnelle

Des actions de renforcement des capacités pour les revenus faibles

Le mercredi 26 février 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alasane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A- MESURES GÉNÉRALES
- Projets de loi et d'ordonnance
- Projets de décrets B-Mesures Individuelles C-Communications

A/- MESURES GÉNÉRALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

1-Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;
Le Conseil a adopté un projet de loi organique portant composition, attributions et fonctionnement de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels.

La loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, prenant en compte la chefferie traditionnelle, constitutionnalise la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels dont elle fait, entre autres, le garant des valeurs traditionnelles et de la pérennité des us et coutumes.

Ce projet de loi organique détermine, en application de la Constitution, notamment en son article 176, les organes de la Chambre, leur composition ainsi que leurs attributions spécifiques. Il distingue l'Assemblée des Rois et Chefs Traditionnels, le Directoire de la Chambre et les Comités régionaux.

Les modalités de désignation des membres de l'Assemblée, organe délibérant, et du Directoire, organe de mise en œuvre des décisions de l'Assemblée, reposent sur le maillage administratif des régions et départements de façon à faire prévaloir le consensus et à assurer une représentation inclusive de l'ensemble des aires culturelles nationales.

2-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;
Le Conseil a adopté une ordonnance portant léga-



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly très attentif à l'évolution des dossiers portés par ses ministres. (PHOTO: PORO DAGNOGO)

lisation du régime fiscal et douanier de la convention de concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et le transfert d'une centrale thermique à biomasse de 2x23 MW à Ayebo (Abisso) ainsi que son projet de loi de ratification.

Conformément à la législation en vigueur, notamment la loi n° 2014-132 du 14 mars 2014 portant code de l'électricité, ce décret approuve le régime fiscal et douanier spécifique prévu au bénéfice de la société BIOVEA, en vue de faciliter les investissements définis à la convention ainsi que la contribution de ladite société à l'atteinte des objectifs du Gouvernement en matière d'énergie électrique.

PROJETS DE DECRETS

1-Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- un décret portant modification de l'annexe au décret n° 2019-945 du 13 novembre 2019 portant modalités d'application de la loi n° 2019-566 du 26 juin 2019 instituant une carte nationale d'identité biométrique.

- un décret portant modification du décret n° 2018-454 du 09 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques en abrégé RNPP.

Ces décrets apportent des modifications techniques et de forme, de nature à améliorer et à accélérer la constitution du RNPP et la production des cartes nationales d'identité biométriques.

2-Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant reconnaissance de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière HEVEA (APROMAC).

L'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire, ayant accompli le processus de validation prévu par les lois et règlements en vigueur en la matière, est reconnue comme organisation interprofessionnelle agricole de la filière HEVEA.

3-Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de réception des fonds des clients des notaires par la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI).

Ce décret, pris en application

de la loi n° 2018-574 du 13 juin 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la CDC-CI, s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles de la Caisse en lien avec sa mission d'investisseur d'intérêt général.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1-Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les départements ministériels du 24 janvier 2020.

La liste des personnes nommées figure en annexe du présent communiqué.

2-Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a donné son accord en vue du détachement de :

Monsieur KONE Doniko, Enseignant-Chercheur de l'Université Félix Houphouët-Boigny, auprès de l'Union Economique et Mo-

nétaire Ouest-Africaine (UEMOA), pour une durée de cinq (05) ans, à compter du 1er juillet 2019.

Monsieur KONE Mamadou, Enseignant-Chercheur de l'Université Félix Houphouët-Boigny, auprès de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), pour une durée de quatre (04) ans, à compter du 1er juillet 2019.

C/- COMMUNICATIONS

1-Au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
Le Conseil a adopté une communication relative au fonctionnement des Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) de Côte d'Ivoire.

Suite aux résultats concluants des deux (02) phases pilotes réalisées dans six (06) CAFOP pendant la période de 2017 à 2019, le Conseil a adopté un nouveau mode de fonctionnement de ces Centres en vue d'enrayer les dysfonctionnements liés à leur gouvernance, et de renforcer la formation professionnelle des maîtres.

Cette nouvelle formule de fonctionnement des CAFOP comprend, au plan de la formation, deux (02) années de formation théorique dans les CAFOP portant sur les contenus d'une dizaine de modules en lien avec le référentiel de compétences du maître et une année de formation pratique dans les Circonscriptions d'Enseignements Pré-scolaire et Primaire sanctionnée par l'examen de titularisation au Certificat Élémentaire d'Attitude Pédagogique (CEAP).

Au plan de la gouvernance, les personnels enseignant et administratif bénéficieront, durant l'année scolaire, d'un accompagnement de l'équipe technique du Ministère en charge de l'Education Nationale et de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) dans le cadre de la recherche-action et de l'encadrement des Professeurs de CAFOP.

2-Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ;

Le Conseil a adopté une communication relative au processus d'adhésion de la Côte d'Ivoire à la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfron-

tières et des lacs internationaux.

Cette convention est l'instrument essentiel des Nations Unies pour soutenir l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières, à travers la promotion de la coopération entre États dans le domaine de la gestion de l'eau dans les espaces transfrontaliers de façon à prévenir les conflits et à préserver la paix.

L'adhésion de notre pays à ladite convention permettra de renforcer le système national de gestion et de protection des ressources en eau et de faciliter davantage l'accès de tous à l'eau potable.

3-Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et le Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Programme National d'Education Financière en Côte d'Ivoire.

Elaboré avec l'appui de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Programme National d'Education Financière est centré autour du renforcement des compétences des populations à faible revenu, aux fins de les préparer à accéder aux services financiers et à les utiliser judicieusement.

Le programme cible précisément les jeunes de moins de dix-huit (18) ans, les étudiants et les apprentis en formation professionnelle, les jeunes en situation de vulnérabilité, les petites et moyennes entreprises, les salariés et les retraités du public et du privé, les producteurs agricoles, les commerçants et les artisans, en vue de renforcer leurs capacités et de faciliter corrélativement leur inclusion dans le système financier national.

La mise en œuvre du programme s'articule autour de l'intégration de l'éducation financière dans les curricula d'enseignement et de formation de la maternelle à l'université, de l'élaboration de modules d'éducation financière adaptés aux populations cibles et de la responsabilisation des emprunteurs sur les risques du surendettement.

4-Au titre du Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre d'un nouveau Plan National de Numérotation.

Le Plan National de Numérotation actuel, constitué de l'ensemble des numéros téléphoniques disponibles, arrive bientôt à saturation en raison du rythme de consommation et des besoins importants en numéros, notamment en matière de téléphonie mobile. Aussi, le Conseil a adopté, sur proposition de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), un nouveau Plan National de Numérotation en vue d'anticiper les perturbations des réseaux et de sauvegarder l'économie nationale.

Le nouveau Plan National de Numérotation proposé est un plan à dix

(10) chiffres qui aura l'avantage d'offrir une capacité théorique de dix (10) milliards de numéros. Le basculement du plan actuel vers le nouveau plan ne concernera que les numéros de téléphonie mobile et fixe qui passeront de huit (08) chiffres à dix (10) chiffres. Aussi, la date retenue pour le basculement est le 31 janvier 2021, à zéro heure au plus tôt et le 21 janvier 2021 au plus tard.

5-Au titre du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public ;

Le Conseil a adopté deux (02) communications :



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement. (PHOTO : PORODAGNO)

-une communication relative au rapport d'activités de l'Observatoire du Service Public (OSEP), au titre du 3^e trimestre 2019.

-une communication relative au rapport d'activités de l'Observatoire du Service Public (OSEP), au titre du 4^e trimestre 2019.

Durant les 3^e et 4^e trimestres, l'OSEP a enregistré et traité un total cumulé de 1 297 requêtes dont 320 pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 et 977 pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019. Le portail du citoyen « Milié », lancé en février 2019, est devenu l'un des canaux importants

d'interaction avec les usagers sur cette période. Le récapitulatif de ces requêtes fait état de 1 079 requêtes effectivement traitées, soit 83,2 % du volume. Ces requêtes ont consisté globalement en des réclamations, des observations et des demandes d'information portant sur les procédures de délivrance des diplômes, des actes de justice et de la Carte Nationale d'Identité (CNI).

Le Conseil a pris acte de ces différents rapports dont les recommandations seront versées aux initiatives en cours pour l'optimisation de l'action publique.

6-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire 2019.

Le montant des marchés approuvés en 2019 s'élève à 1 331,8 milliards de francs CFA contre 1 189,7 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 11,9%. En nombre, 5 271 marchés ont été approuvés en 2019 contre 4 835 en 2018, soit une hausse de 9%. Les procédures concurren-

tielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 73,1% des marchés approuvés en 2019 contre 80% en 2018, soit une baisse de 6,9 points. Quant aux procédures non concurrentielles prenant en compte les marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés, elles représentent 24,6% du montant des marchés approuvés en 2019 contre 18% en 2018, soit une hausse de 6,6 points. Concernant les marchés de gré à gré, plus précisément, ils représentent 7,4% du montant des marchés approuvés en 2019 contre 10,2% en 2018, soit une baisse de 2,8 points. La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 19,1% en 2018 à 40,2% en 2019, soit une hausse de 21,1 points en lien avec la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics, à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

7-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'exécution du budget à fin décembre 2019. À fin décembre 2019, les ressources mobilisées s'élèvent

à 6 304,4 milliards de francs CFA pour une prévision de 6 511,6 milliards de francs CFA, affichant un taux de réalisation de 96,8%. Ces réalisations comprennent 6 171,3 milliards de francs CFA de ressources budgétaires et 133,1 milliards de francs CFA de ressources de trésorerie. Les dépenses exécutées à fin décembre 2019 se sont globalement chiffrées à 6 286,5 milliards de francs CFA pour une prévision de 6 410,7 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 98,1%. Ainsi, l'exécution du budget de l'État à fin décembre 2019 s'est caractérisée par un niveau relativement satisfaisant de mobilisation des ressources et une bonne maîtrise du niveau d'exécution des dépenses. Toutefois, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Budget et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de poursuivre les efforts de recouvrement des ressources, d'amélioration de la capacité d'absorption des crédits d'investissement et de maîtrise des charges de fonctionnement en 2020, en vue de garantir l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement (PND), ainsi que du Programme Social du Gouvernement (PSGouv).

Fait à Abidjan, le 26 février 2020

SIDI TIÉMOKO TOURÉ
MINISTRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MÉDIAS, PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT
porteparolat@communication.gov.ci

● Annexe du Communiqué du Conseil des ministres portant mesures individuelles

Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 24 janvier 2020.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur l'examen des propositions de nominations dans les Administrations, les Etablissements Publics Nationaux et les structures sous tutelle.

Ainsi, les propositions de nominations du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ci-après, ont été validées:

I- Nomination dans les administrations Ministère de la Sécurité et de la Protection civile

- Inspecteur Général :
- Monsieur DIBI KOFFI BRUNO (Reconduction)
- Inspecteur Général Adjoint chargé des Services de Police :

- Monsieur BINATE ABDOURAMANE (Nouvelle nomination)
- Inspecteurs :
- Monsieur SEYO KOULIA JEAN-LOUIS, Commissaire Divisionnaire Major de Police (Reconduction) ;
- Monsieur DJIE BI KOUAME ROGER, Commissaire Divisionnaire Major de Police (Reconduction) ;
- Monsieur DASSE GBACKA ROGER, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction) ;
- Monsieur SANZAN KAMBOU, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction) ;
- Monsieur KOFFI KONAN CLEMENT, Commissaire Principal de Police (Reconduction) ;
- Monsieur KODO ESSOH MELEDJE PIERRE, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction) ;
- Monsieur YAO DJE CLEMENT, Commissaire Divisionnaire Major de Police (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur QUOTY MARIUS TOURE, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction) ;

- Monsieur FOFANA BRAHIMA, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction) ;
- Monsieur KOUAKOU ADJOUANI, Commissaire Divisionnaire de Police (Reconduction).

Au titre des Directions rattachées au Cabinet:

- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur DOSSO LOSSENI (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Transmission et des Systèmes d'Information :
- Monsieur DOSSO SINALY (Nouvelle nomination)
- Directeur des Enseignements Généraux :
- Monsieur KONATE ISSA (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Surveillance du Territoire :
- Monsieur LASSINE SANGO (Reconduction)
- Directeur des Examens et Concours de la Police Nationale :
- Monsieur TOURE LANZENI (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Coopération Internationale ;

- Monsieur CAMARA SOULEYMANE (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Logistique et des Infrastructures :
- Monsieur SANOGO YACOUBA (Nouvelle nomination)
- Directeur des Services de Santé :
- Monsieur NAMBALA TOURE BENJAMIN (Reconduction)

Au titre de la Direction Générale de la Police Nationale

- Directeur Général Adjoint chargé de la Sécurité Publique :
- Monsieur KOUAME YAO JOSEPH (Reconduction)
- Directeur Général Adjoint chargé de la Police Scientifique :
- Monsieur ADAMA OUATTARA (Reconduction)
- Directeur Général Adjoint chargé de la Police Judiciaire :
- Monsieur TIMITE NAMORY (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Police Criminelle :
- Monsieur ELLOH WODJE RAYMOND (Reconduction)
- Directeur de la Police Economique et Financière :
- Monsieur DIOMANDE GUEUTY GEORGES (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Police des Stupéfiants et des Drogues :
- Madame TOURE MABONGA épouse ATCHET (Reconduction)
- Directeur des Unités d'Intervention :
- Monsieur KOFFI YAO FRANCK (Reconduction)
- Directeur de l'Identification Judiciaire

- Monsieur KOUAKOU MOUSSA (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Informatique et des Traces Technologiques :
- Monsieur OUATTARA GUELPECHIN MOUSSA (Reconduction)
- Directeur du Laboratoire Central de la Police :
- Monsieur AKABROU IBRAHIMA NOUHOU (Reconduction)
- Directeur des Ecoles et Centres de Formation de la Police Nationale :
- Monsieur ALLA N'GUESSAN AIME (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Ecole de Police d'Abidjan :
- Monsieur DIAKITE ABOUBACAR SIRIKI (Nouvelle nomination)

Ministère de la Sécurité et de la Protection civile en liaison avec le Ministère de la Fonction publique

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur CISSE SOULEYMANE (Reconduction)

II- Nomination dans les établissements publics nationaux

- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile**
- Directeur Général de l'Office National de la Protection Civile :
- Monsieur AMANKOU Kassi Gabin (Nouvelle nomination)
- Directeur Général Adjoint de l'Office National de la Protection Civile :
- Monsieur FANOUX Jean De Clarence (Nouvelle nomination)
- Chef du Département des Opérations de Secours :
- Monsieur YEO Yepessinan Marius
- Chef du Département de la Prévention et de la Protection des Populations
- Monsieur LAVRY Olivier Marcel (Nouvelle nomination) ■

Journée de la Côte d'Ivoire au Sia 2020

Kobénan Kouassi Adjoumani dénonce les attaques contre l'huile de palme

La journée dédiée à Côte d'Ivoire, au Salon international de l'Agriculture (Sia), de Paris Versailles, a été marquée par une conférence autour du thème « Entrepreneuriat agricole et modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire », suivi d'une conférence de presse.



Le ministre de l'Agriculture et du développement rural Kobénan Kouassi Adjoumani a demandé aux journalistes d'être les défenseurs de l'Agriculture ivoirienne en France. (PHOTOS : DR)

La participation de la Côte d'Ivoire à la 57e édition du Salon international de l'Agriculture (Sia) qui se tient à Paris Expo, Porte de Versailles, France, a connu son point culminant hier, avec la journée de la Côte d'Ivoire. Présidée par le ministre de l'Agriculture et du développement rural Kobénan Kouassi Adjoumani, la journée a démarré par une conférence autour du thème: « Entrepreneuriat agricole et modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire », suivi d'un entretien avec la presse. Le premier responsable de l'agriculture ivoirienne en a profité pour dénoncer le faux procès qui est fait à l'huile de palme dont la Côte d'Ivoire est l'un des principaux producteurs. Le ministre a notamment indiqué que ces personnes accusaient l'huile de palme d'être impropre à la consommation et source de maladie. Cet argument battu en brèche sur la base de résultats de recherche scientifique, ces mêmes lobbies font prévaloir maintenant l'idée que la culture du palmier à huile est cause de déforestation et portant de ce fait atteinte au climat. « Ceux qui font campagne contre l'huile de palme sont contre votre santé. Car cette huile est très bonne pour la santé », a déclaré Kobénan Kouassi Adjoumani. Le ministre a également indiqué que le palmier est un plant qui a une durée de vie d'environ 25 ans. Et que le renouvellement de la plan-

tation se fait sur la même parcelle, sans que le paysan ait à défricher de nouvelles parcelles. Et d'ajouter, si on devrait détruire ces plantations qui existent depuis de nombreuses années, que deviendrait ces millions de personnes qui dépendent de cette culture. « Cela engendrerait une plus grande pauvreté en milieu rural », a-t-il soutenu. Par ailleurs, le ministre Kobénan Kouassi Adjoumani a

rappelé le sacrifice consenti par le gouvernement, sur instruction du Président de la République Alassane Ouattara, pour offrir aux paysans des prix rémunérateurs. 60% du prix caf offerts aux producteurs de cacao, 91% du prix caf à ceux du café etc, a énuméré, le ministre. Toutefois, le gouvernement n'entend pas se satisfaire de ces chiffres. La politique de transformation des matières premières agricoles sur le

plan local, mise en œuvre par les autorités, vise à capter plus de plus-value sur la chaîne de valeur agricole afin d'augmenter substantiellement le revenu du paysan.

Entrepreneuriat agricole et modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire

Comment atteindre concrètement cet objectif ? La réponse à cette question a été apportée par Nuhoun Coulibaly, directeur général de la Planification, des statistiques et des projets au ministère de l'Agriculture et du développement rural. Le plan national d'investissement agricole de deuxième génération (Pnia2) codifie l'orientation gouvernementale, à savoir « se lancer dans une agriculture moderne pour la création de richesses équitablement partagées en utilisant des approches intégrées », selon le conférencier. Il a indiqué que l'approche intégrée vise à créer un écosystème harmonieux comprenant des producteurs (agri-preneur), d'une logistique de commercialisation et d'un pôle de

transformation. L'agropole du Bélier en cours de réalisation en est la parfaite illustration. D'ici 2025, l'Etat veut développer 8 agropoles qui devraient engendrer 1500 à 2000 petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, les agropoles offriront de nombreuses opportunités d'investissement, selon Nuhoun Coulibaly. Il s'agit entre autres d'investissements dans la production de semences ; dans la prestation des services mécanisés ; dans les infrastructures de stockage (Etat/Jemoa), les abattoirs, Chambre froide (Projet vivrier avec la Banque mondiale), ainsi que dans les unités de transformation au niveau local (tous les produits). Pour réaliser ces projets, le gouvernement compte sur le secteur privé. D'un coût de 11905 milliards de F CFA, le Pnia 2 couvrant la période 2018-2025 touche plusieurs secteurs dont l'accès aux services financiers et bancaires aux petits producteurs, ainsi que des projets prioritaires relatifs à la création de la plateforme de commercialisation des

fruits et légumes et à celle de la Bourse des matières agricoles. Plusieurs facilités, notamment fiscales et un accompagnement, sont offertes aux investisseurs locaux et étrangers. L'Agriculture, a soutenu le ministre Kobénan Kouassi Adjoumani, est et restera encore pendant longtemps la principale mamelle de l'Economie ivoirienne. Sa modernisation devrait garantir sa rentabilité et sa durabilité. La conférence s'est déroulée dans la salle 121 Cfd-Espace 2000- pavillon 1 du parc des expositions de la Porte de Versailles Paris, France. Devant un public d'environ 500 personnes. C'est la première fois qu'une conférence organisée par la Côte d'Ivoire dans ce cadre a drainé autant de monde, ont fait remarquer les habitués du Sia. Outre le ministre Kobénan Kouassi Adjoumani, étaient présents le ministre des Ressources animales et halieutiques Moussa Dosso et plusieurs ambassadeurs de pays amis de la Côte d'Ivoire ■

DAVID YA,

La Côte d'Ivoire remporte le prix du meilleur stand international

Le prix du meilleur stand international a été attribué hier à la Côte d'Ivoire par le réseau des agri-communicants (Syrpa). Le Syrpa wards est un concours organisé à l'intention des exposants du Sia par le Syrpa, l'association des agri-communicants (près de 400 membres), en collaboration avec Comexposium et le Ceneca. Un jury de professionnels de différents univers remet ces récompenses. Le prix décerné à la Côte d'Ivoire récompense les designs de stands qui proposent des solutions esthétiques, novatrices pour favoriser la visibilité et la lisibilité du stand. Le ministre ivoirien de l'Agriculture et du développement rural, Kobénan Kouassi Adjoumani, a reçu le prix des mains de Jean-Luc Poulain, président du Centre national des exposi-



Le ministre Adjoumani, écharpe au cou, recevant le prix décerné à la Côte d'Ivoire.

tions et concours agricoles. Le premier responsable de l'Agriculture a exprimé la fierté pour la Côte d'Ivoire de recevoir cette distinction. « Cette année, nous avons décidé de construire

un stand qui brille. Avec les couleurs vives de la Côte d'Ivoire : l'Orange le blanc et le vert. Et nous avons également mis en place toutes nos productions agricoles. Nous sommes venus

avec plusieurs femmes dirigeantes de sociétés coopératives. Qui sont venues présenter les potentialités agricoles de notre pays. Tout cela donne une allure vivante à notre stand. Et

c'est pour cela que devant notre ambassadeur, devant la communauté ivoirienne vivant en France nous sommes fiers de réceptions ce grand prix que nous allons remettre à notre chef, le président de la République Alassane Ouattara. Mais bien avant, nous le remettons au Premier ministre qui ira le donner à Alassane Ouattara », a déclaré Kouassi Adjoumani. Il a rappelé que la Côte d'Ivoire est un grand pays agricole : « Nous sommes premier pays producteur de cacao au niveau mondial, de noix de cajou au niveau mondial, de banane dessert et bien d'autres choses », a-t-il soutenu, sans omettre de remercier les organisateurs du concours pour l'honneur qui est fait à la Côte d'Ivoire ■

D. YA

Lassina Fofana, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

“ La Caisse des Dépôts ivoirienne entend jouer son rôle d’investisseur financier au service du développement économique du pays ”

Devenir rapidement un investisseur de référence en Côte d’Ivoire, tel est l’objectif de cet établissement public financier qui accueille, début mars, une importante conférence-débat avec son homologue de France.



Monsieur le directeur général, à quoi sert la Caisse des dépôts et consignations de Côte d’Ivoire, et qu’apporte-t-elle de nouveau dans le paysage financier actuel?

Il est important de rappeler que la Caisse des dépôts et consignations de Côte d’Ivoire a été créée par la loi n°2018-574 du 13 juin 2018. C’est un établissement public financier qui jouit de la personnalité morale et de l’autonomie financière, et bénéficie de la garantie de l’Etat.

Tiers de confiance, la Caisse des dépôts collecte et assure la gestion sécurisée des fonds publics et privés qui lui sont confiés. Elle mobilise également des ressources sur les marchés financiers, et porte les missions d’investisseur de long terme au service de l’intérêt général avec pour objectif de contribuer au financement de notre économie et bâtir la Côte d’Ivoire de demain.

Qui sont les principaux par-

tenaires de la Caisse?

L’intervention de la Caisse des dépôts est encadrée par la loi qui l’a créée. A cet effet, les notions de dépôts et consignations ramènent aux fonds publics et privés dont la gestion sécurisée est confiée à la Caisse des dépôts en tant que Tiers de confiance.

Dans le cadre de cette mission spécifique, la Caisse collabore naturellement avec notamment le Trésor public, les professions juridiques, les concessionnaires de services publics, les institutions de prévoyance sociales, les sociétés de gestion et d’intermédiation et d’autres acteurs identifiés dans sa loi de création.

Quels sont les activités et domaines d’intervention que la Caisse entend privilégier pour améliorer le quotidien des populations?

Le modèle des Caisses de dé-

pôts a déjà fait ses preuves, notamment en France, au Maroc en Tunisie, au Sénégal et également au Gabon, où les Caisses au niveau de ces différents pays jouent un rôle majeur en tant qu’investisseurs et offrent des capacités de mobilisation de ressources longues et des financements d’investissements longs, bien souvent dans des créneaux non couverts par le système financier classique, tant en termes de risques que d’innovations.

La Caisse des Dépôts ivoirienne, qui est de création récente, déploie progressivement ses activités de mobilisation de ressources et entend jouer dans les années à venir son rôle d’investisseur financier et d’investisseur d’intérêt général au service du développement économique et social de la Côte d’Ivoire, en intervenant dans le cadre de projets structurants alignés sur les politiques publiques notamment en matière de soutien aux Tpe/Pme, d’infrastructures, de logement social et intermédiaire, d’appui aux collectivités, de produits de prévoyance sociale, entre autres.

Le 4 mars prochain, vous organisez une grande conférence qui verra la participation effective du Dg de la Cdc France. Quels sont les enjeux de cette rencontre?

Un an après son opérationnalisation, cette conférence-débat sera l’occasion pour la Caisse des dépôts et consignations d’échanger avec l’ensemble des acteurs de l’écosystème financier ivoirien

sur le rôle d’une Caisse de dépôts au service du développement économique et social d’un pays. A cet effet, les acteurs auront l’avantage d’être instruits de l’expérience du Groupe Caisse des dépôts de France riche de plus de deux cents ans.

C’est dans ce sens que nous avons retenu comme thème de la conférence-débat : « Le rôle d’une Caisse de dépôts dans le développement

économique et social d’un pays ». Cette importante rencontre nous permettra également d’illustrer les synergies et complémentarités d’une Caisse des dépôts avec les acteurs économiques et financiers, notamment nationaux, de présenter les missions, la stratégie d’intervention et les grandes priorités de la Cdc de Côte d’Ivoire ; d’identifier et explorer des perspectives de partenariat/collaboration entre

la Cdc-Ci et les principaux acteurs de son écosystème. Il est également important de noter qu’en marge de la tenue de la conférence-débat, il est prévu la signature d’un accord de coopération entre la Caisse des dépôts et consignations de Côte d’Ivoire et le Groupe Caisse des dépôts France. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
VALENTIN MBOUGUENG
COL. ÉMELINE P AMANGOUA

Lutte contre la déforestation et le changement climatique L’Alliance des forêts tropicales impulse la démarche collective

Plusieurs initiatives sont en cours de mise en œuvre ou en préparation dans le cadre de la lutte contre la déforestation et le changement climatique. Pour l’Alliance des forêts tropicales 2020, plus connue sous son acronyme anglo-saxon Tfa 2020 (Tropical forest alliance Ndlr), il est temps de passer à des actions collectives. C’est dans ce cadre qu’elle a lancé, le 25 février, à l’hôtel Azalaï de Marcory, en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Redd+, Solidaridad et la Fondation mondiale du cacao, l’Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile et bien d’autres organisations, une série d’ateliers dits de dialogue juridictionnel. Qui visent à entreprendre un examen des initiatives en cours dans le domaine du programme de réduction des émissions de CO2, et à engager les participants dans un processus consultatif pour orienter les différentes actions collectives à entreprendre.

Présidee par le ministre de l’Environnement et du dévelop-

pement durable, la rencontre a enregistré la présence d’une cinquantaine de participants issus de différents ministères, associations et autres structures du secteur privé. Le directeur de cabinet adjoint du ministre, Parfait Kouadio, qui a prononcé le discours d’ouverture, a insisté sur la nécessité d’agir ensemble. « Le découplage entre l’agriculture et la déforestation nécessite des actions communes, des initiatives efficaces et une parfaite synergie entre les différents acteurs. Dans ce sens, l’atelier s’inscrit pleinement dans la vision de notre département et des engagements pris par la Côte d’Ivoire au niveau international », s’est-il félicité. Il a aussi traduit la reconnaissance du gouvernement à tous ses partenaires pour leur engagement aux côtés de la Côte d’Ivoire, dans sa démarche de reconquête de son couvert forestier fortement dégradé et dans sa lutte contre le changement climatique.

Joseph Lumumba, coordonnateur régional de la Tfa, comme le représentant de la tutelle, a indi-

qué qu’il faut passer à l’échelle dans les actions et initiatives visant la protection des forêts. Et c’est d’après lui, le but de l’atelier d’identifier les leviers pour passer à l’échelle.

C’est en 2016, un an avant l’adoption de la Stratégie nationale Redd+, que la Côte d’Ivoire adhère à la Tfa. Cette alliance, a expliqué Joseph Lumumba, est une plate-forme dédiée à la coopération public-privé, qui aide les organisations à respecter leurs engagements en matière de déforestation. Sa mission est d’aider les producteurs, les négociants et les acheteurs de produits agricoles et forestiers à réaliser leurs engagements en faveur des chaînes d’approvisionnement sans déforestation. « TFA 2020 aide également les gouvernements des pays forestiers tropicaux à réaliser une meilleure croissance grâce à un développement rural durable en partenariat avec la société civile et les peuples autochtones », a-t-il poursuivi. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale
De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUETE PUBLIQUE A BONIEREDOUGOU (DABAKALA)

Le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l’Agence Nationale De l’Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l’Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D’EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D’OR A BONIEREDOUGOU (DEPARTEMENT DE DABAKALA), présenté par la société EXTRACTIV GROUP, une Enquête Publique est organisée du MERCREDI 26 FEVRIER 2020 au MARDI 10 MARS 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la **SOUS-PREFECTURE DE BONIEREDOUGOU** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min

LA DIRECTRICE
Madame Madeleine Sopi ACKO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agence Nationale
De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ENQUETE PUBLIQUE A BONIEREDOUGOU (DABAKALA)

Le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l’Agence Nationale De l’Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l’Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D’EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D’OR A BONIEREDOUGOU (DEPARTEMENT DE DABAKALA), présenté par la société EXTRACTIV GROUP, une Enquête Publique est organisée du MERCREDI 26 FEVRIER 2020 au MARDI 10 MARS 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la **SOUS-PREFECTURE DE BONIEREDOUGOU** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min

LA DIRECTRICE
Madame Madeleine Sopi ACKO

Arrah

Ange Kessi offre des infrastructures scolaires

Le Commissaire général du gouvernement a posé des actes qui visent l'amélioration des conditions de travail des élèves.

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara, a réceptionné, le 21 février, les clés de deux infrastructures scolaires, construites par Ange Kessi, Commissaire général du gouvernement. Soucieux de l'avenir des enfants du département d'Arrah, le contre-amiral Ange Kessi Kouamé Bernard a mis à leur disposition des infrastructures scolaires. Il s'agit d'une cantine dans la localité de Kouadiokro, à 20 km d'Arrah, de deux salles de classe, d'une salle d'informatique, d'un bureau pour les éducateurs et de latrines au lycée moderne d'Arrah.



Le donateur, Ange Kessi (à l'extrême droite), remet les clés du bâtiment à la ministre Kandia Camara, à la satisfaction de Théophile Ahoua N'Doli qui applaudit.

Le donateur a remis les clés de ces infrastructures à la première responsable de l'Éducation nationale en Côte d'Ivoire, Kandia Camara, marraine de la cérémonie, en présence de l'inspecteur général d'État, Théophile Ahoua N'Doli, patron de la cérémonie et des autorités administratives, politiques, coutumières et religieuses du

département d'Arrah. Kandia Camara a salué l'initiative du donateur, Ange Kessi, qui entre dans la vision du ministère. Elle s'est dite émue qu'il ait donné le nom de la Première Dame à la cantine de l'Epp Kouadiokro et son nom au bâtiment du lycée moderne. Elle a rappelé les efforts effectués par le Premier ministre Amadou

Gon Coulibaly, sous la houlette du Président de la République Alassane Ouattara, pour que

l'école ivoirienne rayonne. Elle a invité les Ivoiriens à une synergie autour de l'école.

Le contre-amiral Ange Kessi a souligné qu'il a fait ce petit don, pour que l'école forme des futurs cadres de la Côte d'Ivoire de demain. Et d'espérer que les élèves qui sortiront des bâtiments Kandia Camara soient les meilleurs. Il a insisté sur le fait que l'on ne doit pas se demander ce que l'État a fait pour lui, mais ce qu'il a fait pour l'État. « Donner à l'État, ce n'est pas seulement offrir du matériel. Lorsqu'un enseignant, par exemple, renonce à la grève, il aurait construit plus de 1000 classes », soutiendra-t-il. Le maire d'Arrah, Harlette Badou épouse N'Guessan, s'est réjouie de recevoir dans sa commune, une femme battante, une amazone de l'urgence, à savoir Kandia Camara. Elle a reconnu le travail titanesque du Chef

de l'État et de son gouvernement, pour l'amélioration significative de l'école ivoirienne. Elle a soutenu que le conseil municipal qu'elle dirige s'inscrit dans cette vision. Elle n'a pas oublié de remercier le donateur tout comme tous ceux qui s'activent pour le rayonnement d'Arrah. Le maire d'Arrah a profité de la présence de la ministre Kandia Camara pour faire des doléances à savoir, la construction de classes pour la maternelle et le primaire de Kouadiokro, l'obtention de 500 tables-bancs pour le primaire à Arrah, un collège de proximité à Kouadiokro, un soutien pour le centre du médico-scolaire et cinq autres cantines dans la commune.

EDGAR YÉBOUÉ

Toumodi / Assainissement, nuisances sonores...

La mairie prend des arrêtés

Trois arrêtés ont été pris par la mairie de Toumodi pour régler le problème de l'assainissement du cadre de vie au profit des populations. Ces arrêtés pris samedi concernent l'assainissement, les nuisances sonores, la divagation des animaux et la consommation d'alcool frelaté.

Le maire Idrissa Koné a expliqué que les quartiers seront sillonnés pour mettre fin à l'évacuation des eaux usées dans les rues. De même, a-t-il indiqué, la vente d'alcool frelaté sera interdite sur l'espace communal. En plus, il sera mis fin à la divagation des animaux. « C'est un phénomène dangereux avec les

maladies émergentes qui se transmettent des animaux à l'homme », a-t-il estimé. Les nuisances sonores doivent cesser, les maquis seront contraints de jouer de la musique jusqu'à 22 heures les jours ouvrés et jusqu'à minuit les jours non ouvrables. Les lieux de culte devront également s'y conformer.

« Tous les contrevenants à ces dispositions devront payer des amendes et s'exposent même à la fermeture de leurs entreprises. Une large sensibilisation de ces nouvelles dispositions sera faite avant d'entamer la phase répressive », a indiqué Idrissa Koné.

AIP

Prikro

L'axe fin goudron- carrefour Donguikro réprofilé

Les usagers du tronçon Fin goudron - Prikro peuvent pousser un ouf de soulagement. L'axe Fin goudron-carrefour de Donguikro, long de 23 km, est en plein reprofilage. Ce qui permet d'arriver à Prikro aisément, puisque le reste de ce trajet est plus ou moins praticable. C'est sur instruction de l'Honorable Deby Yao Benjamin,

cadre du département, que l'axe Fin goudron-carrefour Donguikro, qui constitue pratiquement la moitié du tronçon Fin goudron-Prikro, est en reprofilage. « De Fin goudron à Prikro, les véhicules ont du mal à circuler, à cause de l'état de la route. En attendant le début des travaux de bitumage promis par le gouvernement, il est nécessaire de l'entretenir.

Ce à quoi nous nous attelons pour aider nos parents », a signifié Deby Benjamin, lors de la visite des travaux, le 23 février. Et de préciser : « Au départ, nous avons eu l'intention d'ouvrir la voie qui part du carrefour de Donguikro à cette localité, pour faciliter le déplacement des populations de cette contrée, afin qu'elles puissent évacuer leurs produits. Mais la route principale

de Fin goudron à Prikro, étant en piteux état avec les dernières pluies, surtout entre Fin goudron et Carrefour Donguikro, nous avons demandé à l'entreprise de faire son reprofilage. Cela nécessite des coûts supplémentaires, mais quand il s'agit de soulager nos parents, nous ne lésinons pas sur les moyens ».

E. YÉBOUÉ

Touba / Cantines de Nadiani Fadiga 1 et 2

Des repas chauds servis aux écoliers

Il y avait une ambiance festive dans l'enceinte du groupe scolaire El Hadj Nadiani Mory Fadiga 1 et 2 de Touba, le mardi 25 février, à midi. C'était la reprise des activités des deux cantines installées au sein dudit groupe après une brève pause liée aux congés de février. Il s'agit d'une

initiative de la Fondation African Women initiatives (AwI), dont la promotrice en chef, Fadiga Mariam Fofana, met un point d'honneur à encourager la scolarisation des enfants du Bafing avec un accent particulier sur celle de la jeune fille. C'est pour cette raison que depuis maintenant trois ans,

la structure qu'elle préside offre des repas chauds aux écoliers de Nadiani Fadiga 1 et 2. Selon Fadiga Ti-rangué, point focal de AwI à Touba, la cantine scolaire contribue énormément au maintien des enfants, débarrassés des soucis alimentaires, à l'école. Très heureux, les enfants

dégustaient les pâtes alimentaires accompagnées de viande, ce jour de reprise de service de la cantine. Ce sera ainsi, tous les mardis à midi pour 360 enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

E. K. (SOURCE : UNE CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE)

bnetd CF BNETD

SEMINAIRES DE FORMATION

Le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) partage son expérience et son expertise à travers les sessions formatives qu'organise son Centre de Formation (CF-BNETD) à l'attention des entreprises, des institutions ainsi que des particuliers conformément au programme ci-dessous.

THEMES	DATES
Conception, Gestion, Suivi et Evaluation des projets selon la Méthodologie de Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	Du 16 au 20 Mars
Méthodes, Outils, préparation, Organisation et Gestion d'un Chantier avec MS Project	Du 23 au 27 Mars
Outil Informatique de Gestion des Projets : MS Project (initiation et perfectionnement)	Du 20 au 24 Avril
Aspect Juridique du Montage, de l'Exécution et des Garanties d'un Projet Construction	Du 13 au 17 Avril
Expertise Immobilière d'Hypothèque ; Evaluation de la Valeur Commerciale D'un Bâtiment ou d'une Parcelle	Du 12 au 14 Mai
Management et Leadership Opérationnel dans une Equipe Projet	Du 19 au 22 Mai
Prise de Parole en Public (pour réussir sa présentation de projet)	Du 26 au 28 Mai
Optimisation des Techniques d'archivage/ Dématérialisation- Classement- Organisation	Du 01 au 05 Juin
Procédure de Passation des Marchés Publics : Consultants, Fournitures et Travaux	Du 22 au 26 Juin

Info line: (225) 58 88 78 05 / 01 05 33 21 / 07 71 68 17
 22 44 43 40 - cfbn@dnetd.ci - pappoh@dnetd.ci - p-riouame@dnetd.ci
 Pour télécharger le calendrier annuel des formations : www.bnetd.ci
 Le BNETD, Compétence et Expérience au Service Du Développement.

bnetd

Finance climatique

Adama Coulibaly : « La problématique se pose avec acuité et constitue une priorité »

La 4^e session des sherpas de la coalition des ministres des Finances pour l'action climatique qui s'est ouverte hier, à Abidjan, a été l'occasion pour le ministre ivoirien de l'Economie et des Finances de sonner la mobilisation.

En ouvrant hier, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire à Cocody, la 4^e session des sherpas de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, Adama Coulibaly, ministre ivoirien de l'Economie et des Finances, a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de financer le climat.

« La problématique de la finance climatique se pose avec acuité et constitue ainsi une priorité à travers le monde et en particulier dans les pays africains », a lancé du haut de la tribune le ministre ivoirien.

Face aux partenaires techniques et financiers (Ptf), au secteur public et privé, aux collectivités territoriales et à la société civile africaine, le représentant du gouvernement



Adama Coulibaly, ministre ivoirien de l'Economie et des Finances. (Photo: Sébastien Kouassi)

ivoirien a rappelé l'urgence pour financer les mesures de « mobiliser les ressources d'adaptation et d'atténuation

contenues dans les Contributions déterminées sur le plan national (Cdn) en vue de favoriser un développement mondial durable.

Selon le groupe de la Banque mondiale, qui, en 2018 tirait déjà la sonnette d'alarme, 100 millions de personnes supplémentaires devraient basculer dans la pauvreté à l'horizon 2030 du fait de la déstabilisation des systèmes de production avec des effets tangibles sur les rendements agricoles, en baisse, et sur les phénomènes climatiques extrêmes destructeurs de récoltes et de troupeaux, toujours plus fréquents. L'impact des phénomènes climatiques extrêmes se chiffre à environ 520 milliards de dollars (au moins 260 000 milliards de F Cfa) de pertes annuelles de consommation dans le monde et 26 millions de personnes de plus dans la pauvreté. Toujours selon la Banque, l'accroissement du phénomène de migrants climatiques pourrait toucher près de 143 millions de personnes dans les régions en développement d'ici 2050, notamment des individus, des familles, voire des communautés entières, contraintes de chercher des lieux plus viables et moins ex-

posés où s'installer. 2% à 6% de ménages supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030.

Si l'on s'en tient aux estimations de pertes économiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), les risques d'ici 2040, s'estiment entre 2 et 4% du Pib pour les pays d'Afrique. Cela représenterait, selon le ministre Adama Coulibaly pour la Côte d'Ivoire, une perte sur le revenu national, de 380 à 770 milliards de F Cfa en valeur constante de 2017. Sur le plan social, il ressort également que le changement climatique pourrait faire basculer entre 2% à 6% de ménages supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. « Nous sommes en face d'une urgence climatique », commente Dr Anthony Nyong, représentant du président de la Banque africaine de développement.

Face à l'urgence, la session d'Abidjan, qui ferme ses portes ce 26 février, vise à évaluer la mise en œuvre du plan d'action commun de la Coalition officiellement lancé le 9 décembre 2019, en marge de la Cop25, à Madrid. Le thème central porte sur

« le rôle des ministres des Finances dans l'implémentation des Contributions déterminées au niveau national (Cdn) ».

La Côte d'Ivoire organise cette importante rencontre en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Bad). L'action des ministres en charge des Finances devrait, dans le cadre de la finance climatique, permettre d'aligner la politique des finances publiques (planification, budgétisation, fiscalité et investissements) sur les objectifs de l'accord de Paris, de renforcer l'expertise, les capacités et les compétences des ministères des Finances pour une meilleure prise en compte des considérations climatiques dans les politiques économiques et financières des pays membres à travers le partage de connaissances, de bonnes pratiques, d'expériences entre pays membres et avec l'appui des institutions internationales partenaires.

Il s'agit également pour eux de mettre en place des mesures qui débouchent sur des initiatives de tarification efficace du carbone, de favoriser, à travers des instruments

ANOH KOUAO

Gouvernance des entreprises

Des administrateurs formés sur l'analyse des états financiers



Les participants à la session après la cérémonie d'ouverture. (Photo: Dr)

Une vingtaine de membres de conseils d'administration d'entreprises publiques et privées reçoivent, depuis hier, à l'hôtel Azalai, une formation sur l'analyse des états financiers en lien avec le Syscohada révisé. Cette session de formation de deux jours est organisée par l'Institut national des administrateurs de Côte d'Ivoire (Inad-CI) et le formateur est Drissa Koné, expert-comptable diplômé, président de l'Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire (Oec-CI). Les participants sont constitués de présidents de conseils d'administration, d'adminis-

trateurs, de présidents de comités d'audit et de directeurs généraux. Selon le directeur exécutif adjoint de l'Inad-CI, Azouma Manamassé, qui a prononcé le discours d'ouverture, la session vise à optimiser les compétences des participants afin qu'ils disposent de meilleurs outils pour maîtriser les aspects financiers de leurs différentes entreprises. « C'est l'une des missions du conseil d'administration que d'arrêter les comptes. Or, pour le faire, il faut avoir une information financière de qualité et disponible à temps. A travers cette session de for-

mation, l'Inad-CI veut amener les administrateurs à mieux comprendre et analyser les informations financières qui sont mises à leur disposition. Bien sûr que ce n'est pas dans une démarche policière, mais simplement pour s'assurer que les choses sont faites dans les règles communautaires », a-t-il expliqué. Le Syscohada ou Système comptable de l'espace Ohada (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires, Nldr) a été révisé en 2018. Cette révision vient préciser les règles d'évaluation et de comptabilisation des éléments et opérations tels que les frais accessoires d'acquisition d'immobilisations et de marchandises et les états financiers. Ce système n'est pas encore bien maîtrisé aussi bien par les spécialistes de la comptabilité que par les organes de contrôle. L'Inad-CI est très active dans la formation des administrateurs en vue d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques et privées ivoiriennes. Le dernier programme qu'il est en train de conclure est le certificat des administrateurs de sociétés publiques de Côte d'Ivoire.

FAUSTIN ÉHOUMAN

Gestion du contrôle et la maîtrise du contentieux douanier

Les opérateurs économiques renforcent leurs capacités

L'École nationale des douanes abritera un atelier de formation organisé par l'Observatoire de la célérité des opérations de dédouanement (Ocod) sur « La Gestion du contrôle et la maîtrise du contentieux douanier » du 10 au 13 mars. L'objectif de la session de formation est de permettre aux opérateurs économiques et autres acteurs chargés des questions de dédouanement, de maîtriser les procédures de contrôle, d'anticiper et gérer les contentieux douaniers. Cette formation a également pour objectif de connaître les procédures et formalités douanières en vue de maîtriser les règles du contrôle et du contentieux douanier. Le dynamisme de l'économie nationale a impulsé plusieurs réformes dont le recours au contrôle après dédouanement. Aussi l'administration



Le général Alphonse Da Pierre, Directeur général des douanes.

et les entreprises se doivent-elles de posséder les fondamentaux de la procédure douanière et de gestion des contrôles et contentieux douanier.

Ainsi, la formation pratique qu'organise l'Ocod en collaboration avec la Direction

générale des douanes, devrait fournir aux participants, les éléments nécessaires pour leur permettre de mener à bien leurs activités et faire face à des contrôles sur des bases objectives.

D. YA

Regard

Le droit à un environnement sain !

Nos villes, en tant qu'habitats et centres d'activités productives, sont aujourd'hui confrontées à des niveaux jamais égalés de pollution, d'insalubrité, de trafic et d'encombrement. En le disant hier en ouverture des Rencontres d'Abidjan sur les villes durables, en préparation du sommet France-Afrique sur la même problématique, prévu en juin à Bordeaux, le Premier ministre Gon Coulibaly veut bien noter en quoi il est urgent d'agir. Agir pour sauver nos villes. Agir pour sauver les populations qui vivent dans nos villes. Agir pour moderniser nos villes. Agir, agir et agir pour permettre aux populations de jouir de leur droit à un environnement sain, comme le stipule la déclaration des droits humains. Cela signifie que les concepteurs des villes, les dirigeants des villes et les dirigeants des pays doivent traduire cette proclamation du droit à l'environnement sain en acte concret.

GERMAINE BONI

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly le confirme en ces termes : « Chacun a droit à un cadre de vie décent, compatible avec la dignité humaine. A l'échelle des États et des pouvoirs locaux, nous devons faire en sorte que ce droit, au-delà de sa simple proclamation, soit une promesse tenue ». Ajoutant que cela passe par une planification et un aménagement rationnels de l'habitat, qui répondent aux normes de sécurité et de sûreté publique. Dans la ville intelligente et moderne, l'accès aux services sociaux de base, notamment aux logements décentes, à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité, l'éducation et à la santé devra être facilité. La ville durable suppose aussi la conciliation des fonctionnalités productives et résidentielles de la cité. Oui à l'action. Oui au droit à l'environnement sain pour permettre aux populations de vivre dans des cités urbaines africaines qui répondent aux aspirations essentielles et vitales des populations citadines. Les assises d'Abidjan sont donc d'une importance capitale en matière de renforcement des politiques nationales conduites par les ministères africains en charge de la Ville. ■

Rencontres d'Abidjan sur les villes durables Gon Coulibaly appelle à des réponses intelligentes et pérennes aux problématiques urbaines

Le Premier ministre a ouvert hier, à l'Hôtel Ivoire à Cocody, l'événement qui réunit plus de 300 participants de 32 pays sur les bords de la lagune Ébrié.

Des cités urbaines africaines qui répondent aux aspirations essentielles et vitales des populations citadines. C'est l'enjeu des "Rencontres d'Abidjan sur les villes durables" (Ravd) qui se tiennent les 27 et 28 février, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire à Cocody, à l'initiative du ministère ivoirien de la Ville. Les Ravd, qui réunissent dans la capitale économique ivoirienne plus de 300 participants de 32 pays, font office d'assises préparatoires officielles du Sommet France-Afrique, qui aura lieu du 4 au 6 juin 2020 à Bordeaux, et qui a pour enjeu la ville africaine durable. Dans son discours d'ouverture de l'événement, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a indiqué,

d'emblée, que la gestion des villes d'aujourd'hui et de demain doit nécessairement intégrer des paramètres novateurs, pour des réponses intelligentes et durables aux problématiques urbaines. Le droit à un environnement sain étant une composante essentielle des droits de l'Homme. « Chacun a droit à un cadre de vie décent, compatible avec la dignité humaine. A l'échelle des États et des pouvoirs locaux, nous devons faire en sorte que ce droit, au-delà de sa simple proclamation, soit une promesse tenue. D'abord, par une planification et un aménagement rationnels de l'habitat, qui répondent aux normes de sécurité et de sûreté publique. Ensuite, par la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (logement, eau, assainissement, électricité, éducation et santé). Enfin, par la conciliation des fonctionnalités productives et résidentielles de la cité », a souligné le Chef du gouvernement.

Les données statistiques indiquent en effet que 4,2 milliards de personnes, soit 55 % de la population mondiale, vivaient dans des villes en 2018. A l'horizon 2050, les estimations prévoient 6,5 milliards de citadins dans le



Plusieurs membres du gouvernement ont assisté, aux côtés du Premier ministre, à l'ouverture des Ravd. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO)

monde, dont plus d'un milliard en Afrique. Le continent compte environ 90 villes de plus de 1 million d'habitants, contre 3 seulement en 1950. Ces chiffres, au dire d'Amadou Gon Coulibaly, interpellent sur l'approche que doivent avoir les dirigeants nationaux, les élus locaux et les acteurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat sur la ville et la population citadine. « Nos villes, en tant qu'habitats et centres d'activités productives, sont aujourd'hui confrontées à des niveaux jamais égalés de pollution, d'insalubrité, de trafic et d'encombrement », a-t-il averti. Pour le Premier ministre ivoirien, il urge de déployer des efforts à la hauteur des enjeux pour atteindre les objectifs de villes durables sur le continent africain. « Nous ne devons pas rater le coche », a-t-il martelé.

Amadou Gon Coulibaly s'est par ailleurs félicité de l'appui que la France s'engage à apporter aux pays africains dans leur volonté de transformer les cités urbaines en villes durables et intelligentes au rendez-vous de Bordeaux. « Les Rencontres d'Abidjan font partie des forums préparatoires

entre partenaires français et africains du Sommet France-Afrique. Elles sont une occasion inédite pour des centaines d'entreprises africaines et françaises de plancher sur des réponses aux défis urbains, qui ont pour caractéristiques : fourniture de services de base, mobilité, agriculture citadine, vie pratique, art urbain, ville connectée », a-t-il soutenu. Le Chef du gouvernement ivoirien a également insisté sur le fait que le retard de l'Afrique en matière d'aménagement et de gestion urbains n'est pas une fatalité. Il assure qu'un changement de paradigme est en train de s'opérer. « L'urbanisation en Afrique a été considérée, autrefois, comme trop rapide et ingérable (...). De nombreux les décideurs, à l'échelle mondiale, régionale et nationale, admettent désormais que l'urbanisation est non seulement inévitable, mais constitue aussi une force considérable de transformation », a fait savoir Gon Coulibaly. Avant d'ajouter que c'est cette option qu'a privilégiée le Président de la République Alassane Ouattara, en créant le ministère de la Ville en juillet 2018. Le gouvernement a également

adopté, dans la foulée, le 9 janvier 2020, le document portant Politique nationale de la ville. « Je fonde l'espoir que des travaux d'Abidjan, sortiront des réponses innovantes et durables, pour la transformation des villes de

notre continent, soumises aux bouleversements climatiques, à l'immigration clandestine, au terrorisme, etc., en dépit de la croissance actuelle de l'Afrique », a conclu l'autorité ivoirienne. ■

GERMAIN GABO

Comprendre les Ravd

Les rencontres d'Abidjan, prévues pour durer 48 heures, vont déboucher sur des recommandations, après des discussions, échanges et partages d'expériences. Elles entendent proposer des réponses innovantes en faveur du développement de territoires durables, à travers la co-construction et la synergie des acteurs comme une nécessité absolue et qui veut trouver dans le secteur privé, les partenaires et le savoir-faire qui vont avec. Collectivités territoriales, secteur privé, société civile, Partenaires techniques et financiers (Ptf), élus locaux, etc., prennent part à ces rencontres qui prennent fin aujourd'hui. Les conclusions des travaux de ce rendez-vous préparatoire au sommet Afrique-France qui

aura lieu en juin prochain à Bordeaux. Les conclusions de ces travaux préparatoires devraient être portées au Chef de l'État Alassane Ouattara. Selon le ministre François Amichia, le Président de la République sera invité, au nom des participants, à les présenter en communication au Conseil des Chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) qui regroupe huit pays et plus de 120 millions d'habitants. Le rendez-vous de Bordeaux sera ainsi un moment unique pour l'Afrique appelée à mutualiser ses efforts et à parler d'une voix concertée sur l'avenir des villes de demain, dans toutes les tribunes qui s'y prêteront, notamment lors du sommet Afrique-France. ■

A. KOUAO

• Julien Denormandie sonne la mobilisation pour le Sommet France-Afrique

Se mobiliser pour la réussite du sommet Afrique-France à Bordeaux pour réfléchir sur la ville durable qui se tient en juin. C'est le message fort que Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre française de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, a fait passer hier à l'ouverture des Rencontres d'Abidjan sur la ville durable. « Je suis fier que le président français ait décidé avec les dirigeants africains de consacrer cette 28^e édition à la question de la ville durable. J'en suis extrêmement fier », a lancé le représentant du gouvernement français. Toutes les parties prenantes, selon le ministre, devraient se mobiliser pour la réussite de cette importante rencontre qui sera consacrée à un sujet d'intérêt pour la coopération entre la France et les pays du



Le ministre auprès de la ministre française de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, a fait une adresse aux participants aux Rvd (PHOTOS: JOSÉPHINE KOUADIO)

continent africain.

La question de la ville durable, estime le ministre français, se présente aujourd'hui comme « un défi ». Et ce « défi », pour Julien Denormandie, c'est construire une ville qui crée des conditions dignes pour les habitants, leur permettant de concrétiser leurs projets tout en prenant en compte les enjeux liés aux questions écologiques, climatiques, mais aussi démographiques auxquelles les États font face. « Pour faire face à ce défi, nous devons avancer rassemblés. Il nous faut avancer, rassemblés, entre nos pays. Rassemblés avec tous les acteurs concernés », souhaite Julien Denormandie. Mais, pour y arriver, il estime que trouver une solution à la question de la ville durable ne saurait être l'affaire d'une seule entité. Elle doit, en plus de l'État, mobiliser le secteur privé, la société civile, les Partenaires

techniques et financiers (Pt). Les aspirations des populations devraient également être prises en compte afin d'aboutir à des solutions inclusives. « La ville de demain se construit avec les habitants qui doivent avoir leurs places dans le processus de décision, de concertation, de mise en place de projets », insiste Julien Denormandie. « Il faut rassembler tous ces acteurs. C'est ça l'enjeu du sommet Afrique-France », ajoute-t-il. En rencontrant la presse avec François Amichia et Bruno Nabagné Koné, respectivement ministres de la Ville, de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Julien Denormandie s'est voulu rassurant alors qu'il répondait à une question relative au coronavirus, récem-

ment nommé « Covid-19 » par l'Organisation mondiale de la santé (Oms) et qui se propage de plus en plus dans le monde. À trois mois du sommet Afrique-France, il rassure que le gouvernement français travaille sans relâche pour mettre en place des mesures afin de contenir le virus. La 28^e édition du sommet Afrique-France sera l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs politiques et économiques, français et africains, autour des projets et solutions d'aujourd'hui pour imaginer et construire les villes et territoires durables de demain. 54 chefs d'État, 2000 journalistes français et internationaux sont attendus dans l'Hexagone. ■

ANOH KOUAO

• Concrétiser les acquis d'Abidjan à Bordeaux



Julien Denormandie (à gauche) a exprimé sa gratitude au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly et au gouvernement.

Le ministre auprès de la ministre française de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement est allé expliquer au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly les enjeux du Sommet Afrique-France de Bordeaux sur la ville durable prévu les 4, 5 et 6 juin. Julien Denormandie a été reçu en audience hier à la Primature par le Chef du gouvernement. « Ces Rencontres d'Abidjan, c'est en fait un pré-Sommet avant le Rendez-vous de Bordeaux. Les échanges ont permis de voir comment rendre concret le Sommet de Bordeaux, de sorte qu'au sortir des débats, l'on n'ait pas que des déclarations politiques. Mais que ce soient des éléments concrets qui

en découlent », a-t-il déclaré. Ce sont notamment des projets, des partenariats et de l'innovation qui sont attendus lors des échanges que plus de 1000 entrepreneurs et 400 élus locaux auront dans la capitale de La Gironde, selon Julien de Normandie. L'objectif étant de faire en sorte que les citadins d'Afrique et de France « puissent vivre mieux en ayant accès à des logements abordables, à des infrastructures de sport, de culture et de transport. Mais également qu'ils aient une vie qu'ils souhaitent pleine de possibilités », a souligné le ministre français chargé de la Ville et du Logement accompagné de son homologue ivoirien, François Albert Amichia. ■

ABOUBAKAR BAMBA

• François Amichia : « Opposer la résilience citoyenne urbaine à la résignation »



Le ministre de la Ville, François Amichia, a réussi le pari de l'organisation des Rvd

À l'ouverture des travaux des Rencontres d'Abidjan sur les villes durables hier à l'Hôtel Ivoire à Cocody, François Amichia, ministre de la Ville, a rappelé qu'il était urgent « d'opposer ou de proposer la résilience citoyenne urbaine à la résignation ». « Il nous faut donc agir, à toutes les échelles de la prévention, États, villes, organisations de la société civile,

communautés de base et surtout au niveau citoyen. Ainsi, inventer un avenir résilient dans lequel les citoyens pourront vivre dans un environnement sûr, reste un défi majeur à relever. Nous en sommes conscients et ne saurions nous y dérober », insiste le ministre. L'appel du ministre de la Ville arrive dans un contexte où les villes africaines, à l'image de plusieurs autres

dans le monde, font face à l'augmentation des habitats insalubres et des bidonvilles, la violence urbaine et les homicides, le décrochage scolaire et la délinquance juvénile, la drogue, la prostitution, les filières et réseaux clandestins d'immigration et trafics humains sans oublier le chômage, etc. Rien qu'à Abidjan, ville de plus de cinq millions d'habitants, il est dénombré 130 quartiers précaires qui hébergent quelque 1,2 million d'habitants.

Le constat est que, explique le ministre de la Ville, « à mon sens, nous avons collectivement échoué » dans la fabrication assez mal maîtrisée de nos villes, notamment les mégalopoles ou la mobilité est devenue infernale, ou pullulent les bidonvilles, « d'où partent nos jeunes pour l'immigration clandestine et où sévissent les terroristes, et tout cela avec des actions qui agressent la nature, exposent les populations aux changements climatiques. Il faut prendre conscience que pour répondre à cette croissance urbaine inéluctable, il faudra financer et construire plus de villes et d'infrastructures que ce qui a été construit en Chine à ce jour.

Le continent africain compte aujourd'hui autour de 90 villes de plus de 1 million

d'habitants, contre trois seulement en 1950, représentant environ 500 millions de citadins. La population urbaine africaine a ainsi doublé ces 25 dernières années, elle doublera à nouveau dans les 25 prochaines années et dépassera le milliard d'Africains habitant en milieu urbain en 2045. L'Afrique représentera alors le 14^e de la population mondiale. Il faut agir vite, estime François Amichia, car il faudra loger, transporter, nourrir, éduquer toutes ces populations urbaines, à qui il faut également assurer l'accès à l'eau, à la nourriture et à l'énergie dans « des quantités grandissantes ». En sa qualité de président des collectivités territoriales de l'espace Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), qui regroupe près de 3000 collectivités territoriales, François Amichia a, à l'occasion, adressé les vifs remerciements des membres de la commission de l'Uemoa qui a dépêché une forte délégation à Abidjan. « L'Uemoa, face à la situation, veut apporter une réponse responsable et inclusive », a promis Abdallah Boureima, président de la Commission de l'Uemoa. ■

A. KOUAO

Opération d'enrôlement / Jeannot Ahoussou-Kouadio : "Arrêtons de jeter le doute sur l'opération"

Pour donner l'exemple en tant que cadre et élu du département de Didiévi et de la région du Bélier, le président du Sénat s'est fait enrôler pour la carte nationale d'identité et offert l'adhésion à la Cmu à toutes les têtes couronnées du Bélier.

Le président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, s'est rendu hier, 27 février dans les locaux de la sous-préfecture de Didiévi, dans son département d'origine, pour se faire enrôler dans le cadre du renouvellement de sa Carte nationale d'identité (Cni). Il en a profité pour rejoindre les 143 chefs de village du département qui se faisaient enrôler, quant à eux, pour la Couverture maladie universelle (Cmu). En ce début de carême chrétien, moment de partage par excellence, il a décidé, séance tenante, de payer la contribution de 1000 Fcfa de tous les chefs de Didiévi, mais aussi de tous les 420 chefs de village de la région du Bélier. Et ce, pendant un an.

A propos de la Cni, il a regretté que certaines personnes lient la délivrance de cette pièce administrative aux élections. « En tout pays, il faut pouvoir vous identifier afin que l'on sache qui vous êtes. Et à mon avis, la pro-



Le président du Sénat montre ici son récipissé après son enrôlement pour une nouvelle carte d'identité.

céduire qui a été mise en place est tout à fait différente de la première qui existait. Il s'agit de la biométrie qui va garantir les pièces contre les fraudes. Donc c'est une procédure qui est très trans-

parente et protégée », a-t-il souligné, rappelant qu'avoir sa carte d'identité est un acte « républicain » qui « n'a rien à voir avec la politique ».

« Il n'y a pas une idée derrière la tête, pour dire qu'on

ne veut pas donner les pièces d'identité aux Ivoiriens (...) Arrêtons de jeter le doute sur l'opération. Avec ou sans la carte d'identité, il y aura la carte d'électeur pour aller voter », a ajouté le pré-

sident du Sénat.

Le gouvernement, assure-t-il, a pris toutes les mesures afin que l'opération se déroule partout, même dans les supremarchés. « (...) Depuis un moment, nous

avons assisté à une rupture de confiance les uns envers les autres. Je crois qu'il est temps qu'on puisse se faire confiance pour que notre pays soit stable », a-t-il insisté. Jeannot Ahoussou-Kouadio a précisé qu'il ne s'agit pas de stratégies pour faire de la rétention pour des calculs électoralistes.

En ce qui concerne la Cmu, il a rappelé qu'en sa qualité de sénateur de la région du Bélier, son offre de payer les contribution annuelle pour tous les chefs de la région vise à mettre les siens à l'abri des problèmes de santé.

« C'est un processus qui date déjà d'une bonne dizaine d'années. Mais nous avons pu trouver la bonne formule pour prendre tout le monde en compte. Les Ivoiriens et tous ceux qui travaillent en Côte d'Ivoire doivent être obligatoirement inscrits à l'assurance maladie. Donc c'est une mesure sociale d'une dimension exceptionnelle », a-t-il assuré.

CÉLESTIN N'DRI

Cohésion sociale

Mariatou Koné récompense les lauréats du prix de la paix

Ils ont été primés hier pour leurs actions en faveur de la cohésion sociale et de l'unité nationale. Classés respectivement 2e et 3e au concours du prix d'excellence de la paix 2019, lancé par le Président de la République, Djadou Koua François, chef de village de Kangadissou, localité située dans le département de Bongouanou, et Kalet Clémentine, présidente des femmes du village de Gognoa, située dans le département de Gagnoa, ont reçu hier leurs prix des mains du ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné. Cette cérémonie a eu lieu au cabinet du membre du gouvernement au Plateau.

Le ministre Mariatou Koné a tenu à préciser que ces lauréats, avec le premier, Seydou Camara, qui a été distingué le 6 août par le chef de l'État lui-même, sont honorés pour leur sens élevé d'exemplarité dans l'ac-



Le ministre Mariatou Koné félicite Djadou Koua François, classé 2e au concours du prix d'excellence de la paix. (PHOTOS : DR)

complissement de leurs activités. Elle a donc invité les récipiendaires à persévérer dans leurs actions pour renforcer l'unité nationale. « En s'appuyant sur vos qualités aujourd'hui reconnues et récompensées, vous devez être plus que jamais, à tout moment et en toute circonstance, des artisans de paix et vecteur de cohésion sociale. Restez toujours ces modèles de fraternité, de solidarité, de tolérance, de respect des institutions et surtout de respect de la différence », a-t-elle conseillé. Avant de se convaincre que sans stabilité, aucun développement n'est possible. Forte de cette conviction, Mariatou Koné a appelé les Ivoiriens à extirper de leurs cœurs la haine, l'esprit de vengeance afin que la paix règne dans le pays. « Chers lauréats, je voudrais que vous soyez de véritables ambassadeurs de la paix qui sèment le sourire partout où vous passez », a-t-elle insisté.

Le ministre de la Solidarité a profité de cette occasion pour inviter les populations ivoiriennes à agir pour un environnement électoral apaisé de sorte que le vainqueur, au soir du scrutin présidentiel du 31 octobre, soit célébré et que le vaincu accepte sa défaite.

Kalet Clémentine, classée 3e de ce prix national d'excellence, en plus de son trophée et son diplôme, a reçu la somme de 1 million Fcfa. Djadou Koua François, venu en 2e position, en plus de ces mêmes distinctions, est reparti avec la somme de 1,5 million Fcfa. Très émus, les récipiendaires ont félicité le Président de la République d'avoir initié ce prix. Ils ont promis d'œuvrer davantage à la cohésion sociale dans leurs zones respectives. Le premier de ce prix d'excellence de la paix, Seydou Camara, avait le 7 août 2019, reçu 10 millions Fcfa.

KANATÉ MAMADOU

Exportation de produits agricoles

La Côte d'Ivoire vise 40% de fèves de cacao certifiées en 2020

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Kobénan Kouassi Adjoumani, a ouvert hier la 5^e édition de la Conférence Internationale sur la Certification des produits agricoles, organisée dans le cadre du Salon international de l'Agriculture (Sia) au Parc des expositions Paris Versailles.

La globalisation du commerce international et l'accroissement de la demande de produits certifiés, en réponse aux exigences de plus en plus fortes des consommateurs et des législations internationales, exigent des pays agricoles comme la Côte d'Ivoire des politiques de certification de leurs produits agricoles», a indiqué Kobénan Kouassi, ministre de l'Agriculture et du développement rural. «A cet effet, dans le sous-secteur du cacao, pilier principal de notre économie, où évoluent plusieurs organismes de certification depuis une quinzaine d'années, la Plateforme de Partenariat Public-Privé y a consacré un groupe thématique pour mieux adresser la question », a déclaré le ministre ivoirien de l'Agriculture, qui intervenait pour ouvrir la 5^{ème} édition de la Conférence Internationale sur la Certification des produits agricoles, organisée dans le cadre du Salon international de l'Agriculture (Sia) au Parc des expositions Paris Versailles. Le premier responsable de l'Agriculture ivoirienne a révélé que le pays vise un objectif quantitatif de produits certifiés à hauteur de 40% des exportations pour les fèves de cacao et 20% pour le café vert avant la fin

de cette année 2020. Dans cette optique, la réforme de la filière café-cacao a prévu des actions stratégiques. Il s'agit notamment d'évaluer les expériences de certification en cours dans le pays, en prenant en compte les coûts et avantages inhérents au processus ; de veiller à la traçabilité des produits certifiés et s'assurer du paiement effectif des primes liées à la certification aux producteurs; de mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi-évaluation des activités de certification en vue de capitaliser les acquis, les contraintes et limites des initiatives en cours; et de mettre en place une stratégie de communication nationale et internationale sur la certification du café et du cacao en Côte d'Ivoire. «Cette volonté de certification pour répondre aux standards internationaux s'étendra aux autres filières agricoles en prenant en compte les problématiques de la déforestation, les normes sociales et environnementales, en vue d'assurer la durabilité et la compétitivité de notre agriculture », a soutenu le ministre Kobénan Kouassi Adjoumani. Vivek Voora, Associate, sustainability standards advisor Economic law and policy program, a soutenu que la



Le ministre Kobénan Kouassi Adjoumani a exposé les ambitions du gouvernement en matière de certification des produits agricoles.

production agricole suivant les Normes volontaires de durabilité (Nvd) a une croissance plus élevée que la production conventionnelle pour les spéculations agricoles

telle que le café, le cacao, la banane. «D'après les objectifs de durabilité des grosses entreprises qui dépendent de ces matières premières agricoles, la demande pour la production durable (ce qui inclut la production selon une Nvd) continuera fort probablement à croître », a souligné Vivek Voora. Et d'ajouter, les meilleures opportunités pour avoir un impact de durabilité via l'adoption des Nvds agricoles se trouvent en Afrique. La Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Nigeria sont les meilleurs candidats, toujours selon lui.

Financement agricole

Par ailleurs, le directeur exécutif adjoint du Font Interprofessionnel pour la recherche et le Conseil agricole, Umar Ndiaye, a partagé avec l'auditoire le modèle de financement agricole mis en œuvre par son institution. Il a distingué trois modes de financement du secteur agricole, à savoir le financement des infrastructures de base pour la production ; le financement de l'exploitation agricole (le crédit à l'exploitation) ; et le financement des services agricoles. C'est sur ce dernier segment qu'intervient le Firca dont la mission est d'aider les producteurs à acquérir les meilleures technologies

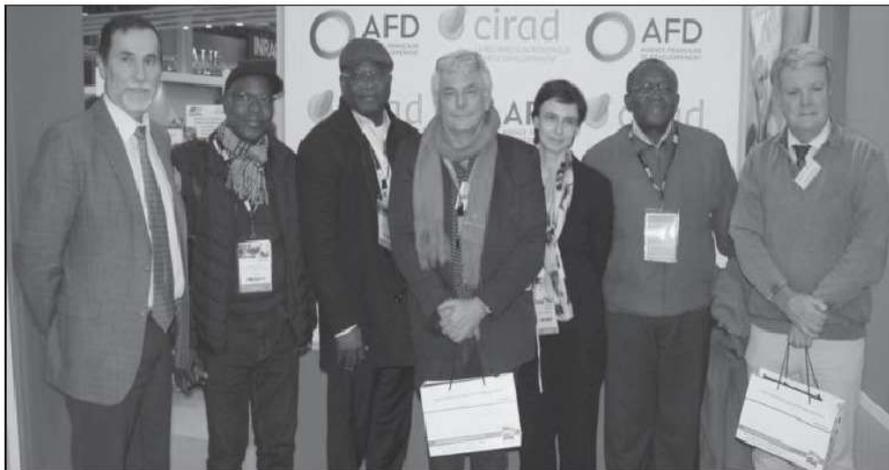
agricoles pour se structurer. En somme, le Firca fait de l'intelligence agricole, a-t-il indiqué. Le Firca a un rôle d'agent d'exécution. Les filières agricoles financent à travers leurs programmes, qu'il fait exécuter par prestataires avec qui, il contracte en leur nom. 25 filières agricoles bénéficient de ses prestations dont 12 seulement cotisent. « Les filières qui cotisent acceptent un prélèvement pour alimenter une caisse de solidarité qui permet de financer et structurer celles-ci qui ne sont encore capable de cotiser », a expliqué Umar Ndiaye. Jusqu'à fin 2019, le Firca a fait exécuter 680 projets pour un coût global de 125 milliards de F cfa. « Le Firca est outil agricole et d'autres pays viennent chez nous s'inspirer de notre modèle », a-t-il mentionné. La 5^e édition de la Conférence Internationale sur la certification des produits Agricoles Icc 2020 et la structure K'Origins bénéficient de la caution morale et institutionnelle du ministre de l'Agriculture et du développement durable. Le thème principal est : « Huile de palme, enjeu et perspectives de développement en Afrique et dans le monde » ■

DAVID YA, ENVOYÉ SPÉCIAL À PARIS FRANCE

Encadrement agricole

L'Anader et le Cirad renforcent leur coopération

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) de France a réitéré, le 25 février, son soutien à l'Agence nationale d'appui au développement rural (Anader) de Côte d'Ivoire, au sortir d'une séance de travail entre les deux structures organisée à l'occasion du 57^e Salon international de l'agriculture de Paris (Sia 2020). Les discussions entre les deux équipes ont porté notamment sur l'agroforesterie, le dispositif du Cirad en Côte d'Ivoire, ainsi que des projets de recherche développés sur des cultures non cacaoyères (hévée, coton, bananes dessert et plantain, maraîcher...). Christian Cilas, le directeur régional du Cirad pour l'Afrique de l'Ouest coteña -



Les équipes de l'Anader et celle du Cirad s'engagent dans une collaboration gagnante.

basé à l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan - a indiqué que l'accompagnement de sa structure à l'Anader se fera principalement à travers le projet Desira qui est un projet d'agroforesterie cacao. Le projet Desira a été validé en fin 2019 et bénéficie du financement de l'Union européenne. Mis en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana, le projet a démarré le 1^{er} février. Le directeur général de l'Anader, le Dr Cissé Sidiki, a expliqué que le projet Desira a une forte composante conseil agricole et permettra à l'Anader de viser les technologies au profit des exploitants agricoles du cacao. La délégation de l'Anader était conduite par le Pca, Coulibaly Adama ■

D. Y

4^e session des Sherpas de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique Plusieurs mesures arrêtées

L'impact négatif des effets du changement climatique est tel que, selon le groupe de la Banque mondiale qui, en 2018 tirait déjà la sonnette d'alarme, 100 millions de personnes supplémentaires devraient basculer dans la pauvreté à l'horizon 2030.

Après 72 heures de travaux, le rideau s'est refermé sur la 4^e session des Sherpas de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique qui s'est ouverte le 24 février à Abidjan. Un rendez-vous organisé par le gouvernement ivoirien en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Bad). Au sortir de cette importante rencontre dont les travaux ont démarré par une allocution du ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, plusieurs décisions ont été arrêtées pour contribuer efficacement à lutter contre le changement climatique. Il s'agit de la définition d'indicateurs internationaux spécifiques à la finance durable. Cette démarche devrait permettre, selon Gondo Diomandé, chef de cabinet représentant le ministre de l'Économie



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances, le 24 février, procédait à l'ouverture des travaux de cette rencontre. (PHOTO: DFI)

et des Finances, « un meilleur alignement des finances publiques ». Les décisions arrêtées portent également sur la création d'une synergie entre les différents acteurs, adossés à une stratégie claire intégrant les politiques sectorielles et bénéficiant d'une gouvernance adaptée. « Cette synergie pourra être amplifiée par la mise en place d'une coalition sous-régionale, permettant de mutualiser les efforts des pays africains pour porter plus haut leur voix en vue également de capter davantage de ressources de la finance climatique », explique Gondo Diomandé. Les pays, toujours selon le représentant, devront construire un cadre de collaboration adapté entre le ministère des Finances et celui en charge des questions environnementales afin de rendre plus efficace la mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre des

Contributions déterminées au niveau national (Cdn). De plus, les conclusions de la rencontre d'Abidjan appellent à conduire résolument la mise en œuvre de la tarification carbone en identifiant les exigences techniques adéquates. « Ces conclusions rejoignent également les efforts entrepris par la Côte d'Ivoire », s'est félicité le représentant le ministre de l'Économie et des Finances. Celles-ci portent sur la création d'une plateforme nationale sur le financement du climat, l'élaboration en cours d'une stratégie de la finance climatique avec des indicateurs clés et la mise en place d'un système national des « Green bonds » dont le processus a démarré avec une formation d'experts nationaux. Engagée fortement dans la lutte contre le changement climatique, la Côte d'Ivoire, jusqu'à en 2030, a pour ambition de réduire ses

émissions de gaz à effet de serre (Ges) de 28%. Cette réduction pourrait atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur. L'impact négatif des effets du changement climatique est tel que, selon le groupe de la Banque mondiale, qui, en 2018 tirait déjà la sonnette d'alarme, 100 millions de personnes supplémentaires devraient basculer dans la pauvreté à l'horizon 2030 du fait de la déstabilisation des systèmes de production. Si l'on s'en tient aux estimations de pertes économiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), les risques d'ici 2040 s'estiment entre 2 et 4% du Pib pour les pays d'Afrique ; un continent qui pourtant pollue peu, contrairement aux autres parties du monde ■

ANOH KOUAO

Développement agro-industriel

L'Inde prête à soutenir la dynamisation de trois structures étatiques



L'ambassadeur de l'Inde en Côte d'Ivoire Saïlas Thangal et ses collaborateurs ont été conduits dans plusieurs compartiments de l'I2T. (Dr)

L'idée a été émise il y a peu par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba. Et voilà qu'elle est en passe d'être concrétisée ! L'Inde, à en croire son ambassadeur à Abidjan, Saïlas Thangal, ne trouve aucun inconvénient à accompagner la Côte d'Ivoire dans sa démarche de redynamisation de ses structures chargées du développement technologique, de l'innovation et de la promotion industrielle sur le segment agro-industriel. Le diplomate indien a été conduit, le 26 février, dans une visite guidée, dans ces trois

structures à savoir le Centre de démonstration et de promotion de technologie (Cdt) sis à Biétry, la Société ivoirienne de technologie tropicale (I2T) à Port Bouët-Gonzagueville et Côte d'Ivoire Engineering. A l'étape de l'I2T, Saïlas Thangal a rappelé la volonté de son pays à renforcer sa coopération déjà « excellente » avec la Côte d'Ivoire dans la logique gagnant-gagnant. L'objectif de ces visites était de faire voir à l'Inde l'état des structures visitées et identifier des axes de coopération entre elles et l'Inde. Il faut noter que l'Inde a eu déjà une petite histoire avec

ces structures. « Par le passé, l'Inde a joué un rôle important dans le développement de ces structures. Nous souhaitons relancer cette coopération qui pourrait déboucher sur des projets concrets pour être soumis à financement à notre partenaire l'Inde afin de relever nos structures et soutenir notre industrie », a expliqué le conseiller technique du ministre du Commerce et de l'Industrie, Mathurin Bombo, chef de la délégation, après la visite des installations de l'I2T. L'objectif recherché par les autorités ivoiriennes est impliquer l'Inde dans ce nouveau

souffle qu'elles veulent donner aux structures susmentionnées, est donc de bénéficier du savoir-faire incontesté de ce pays, mais aussi et surtout d'accéder au financement pour des projets précis à travers l'Exim Bank de l'Inde. « I2T en tant que structure de recherche peut profiter d'une coopération avec l'Inde qui a une expertise en la matière, surtout que nous avons des technologies similaires. Nous savons pratiquement les mêmes climats et donc sur le plan agro-industriel, il peut y avoir de bonnes pistes de coopération. Nous souhaitons notamment un transfert de technologie, l'équipement de nos ateliers et des sessions de formation de nos ingénieurs et travailler sur des spéculations comme la noix de cajou, sur laquelle l'Inde est très avancée. Nous envisageons aussi développer avec l'Inde des projets communs comme le projet de développement d'un centre de conditionnement », a indiqué Lamine Dosso, directeur général de l'I2T. Les 2 et 3 mars à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte au Plateau, se tiendra la 3^e édition du Forum d'Affaires entre l'Inde et la Côte d'Ivoire. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Filière coton

Les acteurs s'accordent sur la rémunération des services des Opa

Un atelier de négociation des accords interprofessionnels pour le bon fonctionnement de la filière coton et des Organisations professionnelles agricoles (Opa) organisé par l'Intercofon s'est déroulé, les 19 et 20 février, à Bouaké. Objectif : créer un cadre de bonne gouvernance et arriver à la mise en place d'un environnement apaisé dans la filière cotonnière ivoirienne qui, chaque année, connaît une croissance au niveau de sa production. La bonne nouvelle, c'est que suite à d'après négociations, les participants ont réussi à s'accorder sur le fait que des rémunérations doivent être versées aux Opa par les sociétés cotonnières suite aux nombreux services que ces organisations rendent à ces sociétés. Ces services portent, entre autres, sur la réception et la distribution des intrants, la gestion des crédits accordés aux paysans, la pré-collecte du coton graine, le paiement des producteurs, etc. Les participants venus des trois grandes familles professionnelles de l'Intercofon, à savoir les producteurs, les

égreneurs et les 2^e et 3^e transformateurs, ont pris part à cet atelier. Sous la supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Toutefois, au terme des négociations entre les parties prenantes, elles ont décidé de mettre, séance tenante, un comité technique restreint sur pied. Celui-ci aura pour mission de peaufiner toutes les propositions qui feront l'objet d'une décision consensuelle au cours d'une rencontre qui aura lieu au début du mois de mars. Au cours de cette rencontre, un accord interprofessionnel sera formellement signé entre toutes les parties sous l'égide de l'Intercofon. L'atelier a également permis aux participants de réviser et d'actualiser les accords interprofessionnels existant et datant d'une dizaine d'années. L'objectif étant de les adapter à la nouvelle donne du zonage agro-industriel mais aussi à leur condition de sociétés coopératives conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Contribution du secteur minier au développement

Jean-Claude Kouassi : " Les 4% du Pib fixés sont à portée de main "

Le ministre des Mines et de la Géologie a partagé les acquis de son secteur et les perspectives.

Face aux médias, le 27 février, à la faveur des Rendez-vous du gouvernement initiés par le Centre d'information et de communication gouvernemental (Cicg), à l'auditorium de la Primature, le ministre des Mines et de la Géologie a partagé son optimisme au développement du secteur minier. « L'objectif de 4% du Pib à 2020 fixé par le Plan national de développement est à portée de main et peut même être dépassé dans l'intérêt des entreprises, des populations et de l'Etat de Côte d'Ivoire », a-t-il soutenu. Si le ministre Jean Claude Kouassi a fait cette affirmation, c'est parce que selon lui, tous les voyants de développement de son secteur sont au vert et que les lignes bougent. Ce, grâce à quatre grands atouts, à savoir le climat macroéconomique favorable remarquable caractérisé, entre autres, par les avantages naturels, la ressource humaine de qualité, une économie libérale. Un autre point fort qui permet à la Côte d'Ivoire de se lancer dans ce secteur dont il envisage faire le deuxième pilier de son économie est son potentiel diversifié en quantité et en qualité. « 2/3 du pays sont couverts par des formations riches en minéralisations dont 35% de roches vertes de l'Afrique occidentale



Jean Claude Kouassi et les journalistes ont passé près de deux heures d'horloges d'entretien sur le secteur minier ivoirien.

connues pour leur potentiel aurifère avéré », précise-t-il. Avant d'évoquer le cadre juridique renoué et attractif avec de multiples avantages et enfin l'engagement fort en matière de gouvernance, marqué par l'adhésion, en 2008, à l'initiative pour la Transparence dans les industries extractives. La grande politique déployée par le ministère et les grands chantiers ouverts depuis un certain moment ont permis de mettre en valeur cet important vivier au point où la

Côte d'Ivoire, dit Jean Claude Kouassi, a réalisé un bilan positif dans ce secteur, au titre de l'année 2019. Le secteur minier a en effet réalisé un chiffre d'affaires de 761,995 milliards F Cfa contre 582,298 milliards F Cfa en 2018 ; soit une hausse de 30,76%. En termes d'investissements, le ministère a injecté 136,346 milliards F Cfa contre 268,111 milliards F Cfa en 2018 ; soit une baisse de 49,14%. Aussi, indique Jean Claude Kouassi que son secteur fait partie des grands pourvoyeurs d'em-

ploiés, 13 993 emplois directs et 41 885 emplois indirects contre respectivement 13 327 et 39 890 en 2018. Toute cette dynamique enregistrée au cours de l'année écoulée se justifie clairement par le fait « qu'en une décennie, le pays a multiplié par quatre sa production d'or qui était de 7 tonnes en 2009 et par 24 sa production de manganèse qui était de 41 mille tonnes en 2011 », au dire du ministre des Mines et de la géologie. Quant au diamant, à la suite de la levée, en avril 2014, de l'embargo, la Côte d'Ivoire a repris la production et l'exportation dans le processus de Kimberley. Ainsi, à la fin du mois de décembre 2019, « la production est passée à 3989,58 carats, contre 5678,30 carats à fin décembre 2018, soit une baisse globale de 42,32 pour laquelle un programme de relance est en cours avec la Société de développement minier (Sodemi) ». Même si le secteur minier se porte de mieux en mieux, force est de remarquer qu'il fait face à de nombreux défis parmi lesquels l'orpaillage illégal. Selon le ministre des Mines et de la géologie, une nouvelle approche reposant sur la mise sur pied de la Brigade de répression des infractions au code minier (Bricm) a permis d'assainir au mieux le secteur. Ainsi, au cours de l'année

écoulée, des répressions ont été constamment menées dans 27 départements et 13 régions. Cela a permis notamment de traiter 222 sites clandestins, d'interpeller et de déferer 139 personnes, de saisir 139 pelles hydrauliques,

123 motopompes, 51 générateurs, 81 motocyclettes. Sans oublier les nombreuses condamnations, des confiscations de fusils, de sacs de minerais, etc. ■

HERVÉ ADOU

Des projets d'envergure

Pour atteindre son objectif de deuxième pilier de l'économie ivoirienne, Jean Claude Kouassi a ses plans. Conscient du fait que le raffinage de l'or et aussi la taille du diamant à l'extérieur du pays fait enregistrer d'énormes pertes au secteur. Il entend, de concert avec la Sodemi, créer une structure sous forme d'école qui va former des jeunes nationaux à ces métiers. « Le projet est en étude avec la Sodemi et ce sera pour très bientôt », assure-t-il. Pour lui, à travers cette structure, la Côte d'Ivoire pourra disposer de professions telles que la joaillerie et la bijouterie. Elle comptera une école de bijouterie pour que les artisans puissent faire montre de leurs qualités. Aussi pour l'exploitation artisanale et semi industrielle du diamant, des centres d'exploitation gérés par la Sodemi existeront et permettront à des personnes

désireuses d'évoluer dans le domaine, de venir se former. Sans oublier que, précise le ministre, mandat a été donné à ladite société de prendre attache avec des partenaires privés pour ouvrir une école de taille de diamant. « La perte que nous faisons sur la taille du diamant est trop importante, donc nous devons exploiter à fond ce secteur », indique-t-il. Toujours dans cette perspective, Jean Claude Kouassi entend lancer le Projet de développement minier intégré de l'Ouest (Pdmo). Un vaste projet qui verra la réalisation d'un chemin de fer, la construction d'un terminal minéralier et l'approvisionnement en énergie des projets miniers. Pour cela, une table-ronde est dit-il prévue cette année, avec des bailleurs de fonds pour mobiliser les financements en vue de sa mise en œuvre ■

H. ADOU

Retraitement des chaussées et recyclage des enrobés

La Côte d'Ivoire prépare son référentiel

L'élaboration d'un référentiel portant sur le retraitement des chaussées et le recyclage des enrobés : c'est l'une des plus importantes décisions prises à la fin du premier séminaire international que la Côte d'Ivoire a accueilli du 24 au 26, au siège du patronat au Plateau. L'élaboration de ce référentiel permettra de maîtriser, contrôler et d'harmoniser les méthodes de travail de toutes les parties prenantes. « Nous avons commencé à faire le retraitement des chaussées et le recyclage des enrobés sans avoir mis en place une norme propre à nous. Ce sont des solutions d'entreprises que nous avons adoptées jusqu'à », fait remarquer Dr Kouassi Kouamé du comité national Côte d'Ivoire route.

Selon lui, l'élaboration référentiel portant sur le retraitement des chaussées et recyclage des enrobés pourrait prendre un à deux ans. De même, en se confiant aux médias, Dr Kouassi Kouamé a rassuré que sa mise en place va impliquer toutes les parties prenantes. « La mise en œuvre est un processus inclusif. Aujourd'hui, on ne peut pas faire un travail exclusif. Tout travail, pour qu'il puisse servir, impacter doit être inclusif », explique-t-il. C'est la raison pour laquelle les entreprises, les bureaux d'études, les missions de contrôle, ainsi que l'administration routière, seront mobilisés pour mener la réflexion. Depuis 2011, une série de projets de remise en état des infrastructures dégradées, de construction de



Amedé Kouakou Koffi, ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, a parrainé le tout premier séminaire international sur le retraitement des chaussées et recyclage des enrobés. (PHOTOS: DR)

nouvelles routes bitumées et d'ouvrages d'art ont été engagés par l'Etat. Concernant la remise en état des infrastructures dégradées, le gouvernement a programmé la réhabilitation d'au moins 4500 km de routes revêtues.

Face à ce grand projet gouvernemental, le représentant du ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, par ailleurs parrain, Coulibaly Bé, a invité toutes les parties prenantes « à travailler à la production d'un référentiel contextualisé propre à la Côte d'Ivoire » mais également aux pays. Le retraitement des chaussées et les recyclages des enrobés sont des techniques visant à remettre à niveau des routes bitumées dégradées. La technique permet de faire des économies, de protéger l'environnement. Ce procédé permet également de construire des routes à moindre coût. Selon des rapports disponibles sur la question, explique le ministre, il est aujourd'hui connu qu'avec la technique de fraisage-rcyclage, la réutilisation des enrobés bitumineux permet en général de réduire le coût global d'un projet routier de 30% à 40%. Et d'un point de vue environnemental, le recyclage des enrobés, comme nous l'avons déjà indiqué, permet de limiter l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables dans la construction des infrastructures. Vu les avantages que cette technique présente, plusieurs pays en Europe, tout comme les États-Unis, l'ont intégrée dans la gestion de leurs routes « La Côte d'Ivoire a déjà saisi l'intérêt des méthodes de retraitement des chaussées en place et de recyclage des enrobés pour leurs avantages », soutient-il. ■

ANOH KOUAO

Promotion des Pme et création d'emplois décents

Le programme « Si Jobs » va générer 4500 emplois

Financé par la coopération allemande à travers la Giz, le Programme pour l'emploi et la promotion des Pme en Côte d'Ivoire, d'un coût d'un peu plus de 10 milliards de F Cfa, a été lancé hier à la Chambre de commerce et d'industrie au Plateau.



Plusieurs acteurs du monde entrepreneurial ivoirien ont pris part au lancement du programme.

Si Jobs" ou Programme pour l'emploi et la promotion des Pme en Côte d'Ivoire. Cet important projet d'un

montant d'un peu plus de 10 milliards de F Cfa (18,5 millions d'Euros), qui sera mis en œuvre sur deux ans, a été officiellement lancé le 27

février à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, au Plateau. Promu par l'État de Côte d'Ivoire à travers le ministère

de la Promotion des Pme et le gouvernement allemand à travers la Giz, "Si Jobs", tel que l'a expliqué son directeur Marc Levesque, a pour objectif de promouvoir la création d'emplois en supportant les entreprises du secteur privé dans leur engagement en faveur d'une politique de l'emploi pérenne. A terme, a précisé le ministre de la Promotion des Pme, Félix Anoblé, ce sont 4500 emplois qui seront créés par le programme. Aussi, a-t-il précisé, "Si Jobs" vise-t-il à améliorer les conditions de travail de 4800 travailleurs, mais également à soutenir 800 entreprises ivoiriennes et former plus de 1500 jeunes.

C'est en novembre 2019 que le contrat d'exécution de «Si Jobs» a été conclu entre la Côte d'Ivoire et l'Allemagne. Pour Félix Anoblé, c'est une fois de plus la preuve de l'excellence de la coopération entre les deux pays. A l'en croire, son département mettra tout en œuvre pour la bonne mise en œuvre du projet afin d'atteindre les résultats escomptés. « Le ministère de la Promotion des Pme et la Giz s'engagent conjointement à poursuivre l'atteinte des objectifs pour lesquels le gouvernement allemand met à la disposition de la Giz le montant maximum de 18,5 millions d'Euros pour la mise en œuvre de ce projet », a-t-il

assuré. «Si Jobs» a une composante intitulée Projet d'appui à la productivité des Pme qui sera exécuté par l'Agence Côte d'Ivoire Pme, structure dépendant de la tutelle. Ce projet vise à structurer et accompagner 500 Pme et Tpe ivoiriennes en vue de la création de 2250 emplois et à appuyer les principaux services de l'Agence Ci Pme. L'ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire, Michael Grau, lui, estime qu'il faut faire éclore les talents locaux. Mais précisera-t-il, l'accent doit être mis sur les secteurs assez pratiques comme la petite transformation agricole ■

FAUSTIN EHOUMAN

Coopération

Le Japon finance trois projets à Bayota, Lopou et Kangré



Les parties ivoirienne et japonaise ont immortalisé l'instant. (PHOTO : DADIE VERONIQUE)

Trois projets dont un consiste à construire et équiper des salles de classe au collège moderne de Bayota, un autre qui vise l'extension du Centre de santé urbain de Lopou et un dernier ayant pour objectif de réaliser une maternité au sein du Centre de santé rural de Kangré. Voilà les différents projets qui seront financés par le Japon à hauteur de 170 367 774 F Cfa.

Une cérémonie de signature de contrats de don a eu lieu hier à la résidence de l'ambassadeur du Japon, à Cocody. Le représentant diplomatique japonais a paraphé les documents avec d'abord Bouagnon Séry Raphaël,

président du comité de gestion des établissements scolaires du collège moderne de Bayota, ensuite avec Koutouan Serge Sylvain, à la tête du comité de gestion du centre de santé urbain de Lopou, et enfin, avec Konan N'Gotta André, responsable de la Mutuelle des ressortissants de Kangré, dans le département de Sakassou. Dans l'allocation qu'il a prononcée au cours de la cérémonie, Kuramitsu Hideaki a fait remarquer que ces différents travaux, une fois achevés, impacteront de façon positive les populations. A titre d'exemple, il a indiqué qu'à Lopou (Dabou), ce sont plus de 30 000 habitants qui pourront bénéficier de meilleurs

traitements médicaux. Il a également fait savoir que ces projets vont contribuer à diminuer le gap entre les zones urbaines et rurales. Étaient présents à la cérémonie des représentants des ministères techniques (Santé et Éducation) qui ont salué l'initiative du Japon. Idem pour les différents présidents des comités de gestion qui ont pris, en outre, l'engagement de suivre les travaux. Et d'en faire bon usage au terme des projets. Le diplomate Alcide Djédjé a exhorté les cadres de toutes les localités à s'approcher des ambassades, prêts à financer des micro-projets. ■

MARCEL APPENA

Transport urbain

La Sotra renforce son parc de 40 autobus

La Société des transports abidjanais (Sotra) poursuit le renforcement de ses capacités opérationnelles entamé en 2017, avec l'arrivée le 21 février dans les ateliers de Sotra Industries à Koumassi, de 40 autobus flamboyants neufs. Cette nouvelle acquisition intervient dans le cadre de la mise en œuvre du contrat commercial entre la Sotra et le constructeur italien Iveco signé le 16 juillet 2019 à Paris.

Il s'agit de la 3e vague du programme d'acquisition d'autobus entamé depuis 2017 en vue de doter la Sotra de 2000 autobus neufs à fin 2020. La toute première vague avait permis l'acquisition de 500 autobus de marque Tata en 2017, la deuxième vague quant à elle avait consisté en l'acquisition de 450 auto-



La société d'État poursuit le renforcement de son parc automobile, intégrant des bus fonctionnant avec le gaz comme "Lémergent". (PHOTOS : DR)

buses Iveco, dont 50 articulés fonctionnant au gaz naturel. Pour cette 3e vague qui commence maintenant avec les premiers arrivages, 450 autobus Iveco sont attendus avec une fois de plus 50 bus à gaz dénommé "Lémergent". A terme, cette 3e vague d'ac-

quisition d'autobus portera le parc automobile de la Sotra à un volume d'un peu plus de 1600 autobus, dont désormais 100 autobus à gaz pour confirmer l'engagement de la Sotra à assurer un transport durable ■

F. EHOUMAN

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Agence Nationale De l'Environnement

ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

ENQUETE PUBLIQUE A BONIEREDOUGOU (DABAKALA)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEM-INDUSTRIELLE D'OR A BONIEREDOUGOU (DEPARTEMENT DE DABAKALA), présenté par la société NEW AFRICA GOLD, une Enquête Publique est organisée du JEUDI 27 FEVRIER 2020 au MERCREDI 11 MARS 2020 inclus

A cet effet, un registre est ouvert à la **SOUS-PREFECTURE DE BONIEREDOUGOU** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min

LA DIRECTRICE
Madame Madeleine Sopi ACKO

16

Actions humanitaires

Dominique Ouattara reçoit le trophée de Première dame d'exception

Le forum africain des femmes leaders a honoré la présidente fondatrice de Children of Africa avec un prix qui met en relief son altruisme.

La Première dame Dominique Ouattara, par ailleurs présidente fondatrice de Children of Africa, a été primée hier par le forum africain des femmes leaders. Et ce, pour son engagement humanitaire en faveur des enfants et la construction de l'hôpital mère-enfant de Bingerville. Le trophée Première dame d'exception lui a été remis par la présidente exécutive de l'Observatoire panafricain du leadership féminin, Catherine Samba Panza, ex-Chef d'État de la transition de la Centrafrique au cours d'une cérémonie à son cabinet sis à Cocody. Selon Cyrille Bado, le promoteur du forum africain des femmes leaders, la Première dame a fait de la quête de l'excellence son cheval de bataille. Pour lui, Dominique Ouattara est une femme de devoir. Elle est toujours au service des autres. « Son combat vise la dignité humaine. Elle participe par ses actions à donner les mêmes chances aux filles et aux garçons. Vous contribuez à rendre les femmes au-



La présidente exécutive de l'Observatoire panafricain du leadership féminin, Catherine Samba Panza, a remis le trophée récompensant le mérite de la Première dame Dominique Ouattara.

tonomes. Vous méritez notre hommage car vous êtes une femme leader », a-t-il déclaré. Honorée, Dominique Ouattara a déclaré que c'est en 1998 qu'elle a décidé de matérialiser son engagement hu-

manitaire par la création de la fondation Children of Africa. Ainsi des milliers de femmes et d'enfants d'Afrique ont bénéficié de diverses actions dans les domaines de la santé, de l'éducation et du social.

« Devenue Première dame, j'ai décidé de poursuivre mes actions et de consacrer l'essentiel de mes activités au bien-être de mes enfants et de mes sœurs en situation difficile. Dans le domaine de

la santé, nous avons équipé des centres de santé en matériel et équipements médicaux pour une meilleure prise en charge de nos populations ». Avant d'ajouter: « chaque année, nous vaccinons des dizaines de milliers d'enfants et organisons des caravanes ophtalmologiques. C'est dans cette optique que l'hôpital mère-enfant de Bingerville a été construit. Car il me tenait à cœur d'offrir un hôpital spécialisé de haut niveau aux femmes et aux enfants de Côte d'Ivoire ». Poursuivant, elle a fait remarquer que dans le domaine de l'éducation, des établissements scolaires ont été construits et équipés et des kits scolaires offerts à des milliers d'enfants du pays. Concernant le social, des arbres de Noël et des vacances studieuses aux plus méritants ont été organisés. Des centres d'accueil en Côte d'Ivoire et dans des pays africains pour accueillir des enfants en difficulté. Par ailleurs, Dominique Ouattara a souligné qu'avec l'aide de son époux, le Président

Assiane Ouattara, elle a mis en place le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (Fafci) pour aider à l'autonomisation des femmes 210 000 femmes ont bénéficié du Fafci. « Je reçois ce trophée de Première dame d'exception avec beaucoup de fierté. Je voudrais le dédier à tous les bénévoles de la fondation qui travaillent sans relâche ainsi qu'aux enfants et aux femmes de Côte d'Ivoire et d'Afrique à qui nous avons redonné le sourire », dira-t-elle. Précisant que le Forum africain des femmes leaders est une plateforme de référence pour les femmes leaders du continent. Quant à Catherine Samba Panza, elle a fait remarquer que les actions de la Première dame participent à donner une vie agréable à des femmes et des enfants. Elle a exprimé toute sa gratitude au Président Assiane Ouattara pour son soutien alors qu'elle avait la gestion de la Centrafrique ■

CHRISTIAN DALLET

Fonction publique

Issa Coulibaly appelle les fonctionnaires et agents de l'État à la culture de l'excellence

Sangaré Hamidou, agent de l'Office ivoirien des sports scolaires et universitaires de la région du Gôh, et Coulibaly Aissatou, chef de service de la gestion du personnel au ministère des Eaux et forêts, sont respectivement 2e et 3e meilleurs fonctionnaires et lauréats du Prix national d'excellence édition 2019, ont reçu leurs prix hier 27 février, des mains du ministre de la Fonction publique, le Général Issa Coulibaly, au cours d'une cérémonie organisée au Plateau. A l'occasion, le ministre a exhorté ses collaborateurs à redoubler d'effort dans l'exercice de leurs fonctions et surtout à mettre le cap sur l'excellence. « Cette cérémonie m'offre l'agréable occasion de partager avec vous mon ambition de voir notre administration publique rivaliser avec le secteur privé. En effet, l'entreprise offre à ses clients un service de qualité pour faire face à la concurrence, afin que ses clients, satisfaits, reviennent en d'autres occasions. Nous devons nourrir l'ambition légitime de travailler pour l'État, en laissant de côté nos vieilles habitudes

et nos mauvaises manières de servir pour ne rechercher que l'excellence », a-t-il recommandé. Il a souligné que l'année 2020 est un tournant qui oblige les fonctionnaires et agents de la Fonction publique à prendre ensemble, l'engagement d'écrire une nouvelle page de cette administration en vue d'offrir à la population ivoirienne un service public de qualité. « C'est le pari à gagner. Nous le pouvons et nous le devons. Je voudrais donc engager tous les fonctionnaires et agents de l'État à redoubler d'effort pour que le secteur public demeure l'un des piliers essentiels du développement durable de notre pays », a-t-il insisté. Pour y parvenir, dira-t-il, « il nous faut investir régulièrement dans la formation continue de nos agents, dans le but de les motiver à la recherche d'une culture du résultat et du rendement. La qualité de nos services en dépend ». Et d'ajouter : « Mon ambition à la tête de la Fonction publique est de bâtir une administration publique qui intègre la performance et la culture du résultat. C'est pourquoi, mon crédo est



Les deux lauréats visiblement heureux de recevoir leurs prix des mains du ministre de la Fonction publique. (PHOTO SEBASTIEN KOUASSI)

d'abord le travail, ensuite le travail, toujours le travail, rien que le travail. Et le fruit du travail bien fait est la reconnaissance et la consécration du mérite ». Le Général Issa Coulibaly a, à nouveau, félicité les deux lauréats pour l'édition 2019, qui forment ainsi, avec Abena Bakioa,

chef du secrétariat particulier du président de la Commission électorale indépendante, 1er lauréat de ce prix à la Fonction publique, les trois fonctionnaires les plus méritants de l'année 2019. « Vos mérites doivent être relevés et présentés publiquement pour être cités en exemple. Vous

êtes à l'honneur pour avoir su porter les valeurs du travail qui permettent à la Côte d'Ivoire d'avancer sûrement et sereinement vers son développement », a-t-il affirmé. Pour sa part, l'inspecteur général du ministère de la Fonction publique, Traoré Flavian, a souligné que les lauréats

ont été désignés par un jury composé de 6 membres, présidé par le chef de cabinet du ministre, le Colonel Assémian Kouadio Gérard. « Ce jury, à l'image des autres, mis en place dans les différents ministères, avait la charge d'organiser le prix d'excellence pour le compte du ministère de la Fonction publique », a-t-il indiqué. Il rappelle que la première étape de la remise de ce prix a eu lieu le 4 août 2019. « A cette occasion, la lauréate classée première, Mme Bakioa, a reçu son prix des mains du Président de la République. A savoir un trophée, un diplôme et un chèque de 10 millions de FCfa », a-t-il noté. Avant d'ajouter : « Ce jeudi 27 février, le deuxième lauréat, Sangaré Hamidou, reçoit un trophée, un diplôme et un chèque d'un montant de 1 500 000 FCfa, tandis que la troisième, Coulibaly Aissatou, reçoit un trophée, un diplôme et un chèque d'un million de FCfa ». Rappelons que pour l'édition 2019, ce sont au total, 81 lauréats issus de tous les secteurs d'activité qui ont été récompensés ■

CASIMIR DJEZOU